

*compagnie
bancaire*

E X E R C I C E 1 9 6 6



COMPAGNIE BANCAIRE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 90 MILLIONS DE FRANCS

23-25, AVENUE KLEBER, PARIS

R. C. SEINE 59 B 5207 L.B.F. 470

EXERCICE 1966

conseil d'administration

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Pierre BONVOISIN

M. Jacques BURIN des ROZIERS

M. Amaury de CAZANOVE

M. Paul CIPRIANI

M. Jacques FERRONNIÈRE

M. Louis-Charles de FOUCHIER

M. Jean MAXIME-ROBERT

M. Raymond MEYNIAL

M. Jean PATEY

M. Jean REYRE

M. Marcel WIRIATH

censeurs

M. Robert O'NEILL, M. Jean TERRAY

commissaire du gouvernement

M. Charles de MONTALEMBERT de CERS

directeur général

M. Pierre BESSE

directeurs

M. R. MATHELY

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

M. B. MERA

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES

M. H. de NONNEVILLE

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA "SINVIM"

M. J.-P. KRAFFT

VICE-PRÉSIDENT DU CÉTÉLEM

secrétaire général

M. M. FETIZON

secrétaire du conseil

M. Charles ROGER-MACHART

commissaires aux comptes

M. Georges HEUSSE, M. Lucien LAUNIAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

et

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

DU 27 AVRIL 1967

assemblée générale ordinaire du 27 avril 1967

pages	1
5	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
45	Rapports des Commissaires aux Comptes
	2
	COMPTES DE L'EXERCICE
52-53	Bilan et compte de Profits et Pertes de la Cie Bancaire
54-55	Annexe 1. — Résultats d'ensemble du Groupe
56-57	Annexe 2. — Bilan consolidé du Groupe
58-59	Annexe 3. — Inventaire du Portefeuille-Titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1966
	3
61	RÉSOLUTIONS
	4
65	LA VIE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

*assemblée générale extraordinaire
du 27 avril 1967*

102	1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
105	2 RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'intervention et la mise en œuvre de dispositions réglementaires importantes dont l'effet est de modifier assez sensiblement le cadre où s'est exercée jusqu'à présent l'activité du Groupe de la Compagnie Bancaire. Les résultats de 1966, et plus encore les perspectives d'avenir, de notre Société doivent être appréciés en tenant compte de cette évolution. Aussi le rapport que nous vous présentons comportera-t-il des développements circonstanciés sur l'ensemble des réformes apportées au fonctionnement des mécanismes financiers.

LA CONJONCTURE EN 1966 ■

En 1966, comme en 1965, la progression de l'activité nationale est restée dans les limites qu'imposait le plan de stabilisation. Le progrès d'ensemble s'est en conséquence accompagné de difficultés, parfois sérieuses, dans certains secteurs de l'économie.

- **Les investissements productifs** des entreprises privées, tels que les recense l'enquête périodique de l'Institut National de la Statistique, n'ont en définitive augmenté que de 5% en valeur. D'après ces enquêtes la progression semble avoir été particulièrement faible pour les petites entreprises employant moins de 100 salariés.

Cette augmentation modérée est inférieure aux prévisions : en effet au début de l'année la reprise semblait devoir être plus prononcée. Une telle évolution est un peu décevante, d'autant que le bon niveau des commandes enregistrées en fin d'année par les fabricants de biens d'équipement paraît être, beaucoup plus que l'amorce d'un changement durable dans l'attitude des entreprises, le résultat d'anticipations provoquées par le désir de bénéficier de la détaxe des investissements réalisés avant le 31 décembre 1966.

Parmi les branches d'activité auxquelles les filiales de la Compagnie Bancaire apportent leur concours, l'évolution des dépenses d'investissements a été très variable. Les commandes reçues par les fabricants de machines-outils ont progressé régulièrement depuis la fin de 1965 et ont dépassé au total de 40% environ le niveau, il est vrai très déprimé, de 1965. L'année a également été favorable pour les ven-

deurs de machines agricoles. L'industrie textile a développé son effort d'investissement. La modernisation des installations des commerces de détail s'est traduite par une demande soutenue de matériels de bureau, machines comptables et matériel frigorifique. En revanche les commandes de matériels utilisés par les entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics ont été, en raison de la conjoncture qui règne dans ce secteur, étroitement limitées au maintien du potentiel de production. Les achats de véhicules utilitaires, en progression par rapport à 1965, restent inférieurs à ceux de 1964 et n'ont, au total, progressé que de 5% depuis 4 ans.

La limitation à la seule année 1966 du régime de la déduction fiscale peut être regrettée. La possibilité pour les entreprises françaises de porter leurs dépenses d'équipement au niveau nécessaire pour faire face à la concurrence internationale, sans déséquilibrer leurs bilans, est un problème qui, en effet, ne peut être considéré comme réglé.

- **Les dépenses d'équipement en biens durables des particuliers** ont connu en 1966 des taux de développement très divers.

Les achats de téléviseurs ont, pour la première fois depuis les débuts en France de la télévision, diminué par rapport à l'année précédente d'environ 5 à 7%. Ce résultat, difficile à interpréter, s'explique vraisemblablement par «l'attentisme» de la clientèle informée des progrès techniques à venir. Les ventes de réfrigérateurs ont légèrement progressé. Celles de machines à laver sont restées au niveau de 1966. Le marché de ces biens devient progressivement un marché

de renouvellement. Des progressions importantes ont en revanche été enregistrées dans le domaine de l'automobile, des meubles et des «biens de loisirs». Les immatriculations d'automobiles neuves, dont l'évolution est très favorable depuis 1965, ont dépassé de 14% le niveau atteint l'année précédente, au prix il est vrai d'un certain engorgement du marché des véhicules d'occasion. La part des dépenses des ménages français consacrée aux dépenses d'ameublement a continué en 1966 d'augmenter comme elle le fait depuis plusieurs années. De même les ventes de biens durables consacrés aux loisirs (caravanes et bateaux) ont à nouveau connu un excellent développement.

- **Le marché des logements neufs** connaît depuis trois ans une période de difficultés. L'année 1964 a été celle des premières manifestations objectives d'un déséquilibre, l'année 1965 celle de la prise de conscience de sa gravité. L'année 1966 n'a pas été marquée par une amélioration de la conjoncture. Si le nombre de logements achevés s'est maintenu au niveau atteint en 1965, les mises en chantier, pour la première fois depuis 1958, semblent avoir diminué.

■ Le nombre de logements achevés est resté à peu près stable au niveau de 413 000 unités. La répartition des logements achevés selon le mode de financement se différencie peu de celle observée en 1965. Elle se différencie en revanche profondément de celle qui pouvait être observée il y a seulement dix ans ou même quatre ans.

LOGEMENTS ACHEVÉS PAR SECTEUR
DE FINANCEMENT
(en milliers)

	1956	1962	1966
- H.L.M.	46	89	127
- Prêts spéciaux (1)	112	130	109
- Financement public divers (2)	35	10	4
- Financement privé	43	80	173
Total	236	309	413

La part des logements ne bénéficiant pas d'un financement public, inférieure à 20% il y a dix ans, et de l'ordre du quart il y a quatre ans, atteint aujourd'hui 42% du nombre total de logements achevés. Il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, l'écoulement de la production de logements ne connaisse plus la même facilité qu'à une époque où les 4/5 des logements construits bénéficiaient d'un financement public à long terme et à bas taux d'intérêt, voire même d'une subvention plus ou moins large.

■ Le nombre des logements mis en chantier semble avoir diminué globalement de 5%. Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous, qui doivent être interprétés prudemment, font apparaître des différences significatives selon les secteurs de financement.

(1) Evaluation obtenue en se référant aux statistiques de prêts octroyés.

(2) Reconstruction, logements de fonction construits par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises nationalisées.

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER PAR MODE
DE FINANCEMENT
(en milliers)

	1965	1966
- H.L.M.	132	137
- Prêts spéciaux	116	111
- Non aidés	197	175
Total	445	423

La diminution de 1965 à 1966 atteindrait 9% pour l'ensemble des deux dernières catégories visées par le tableau ci-dessus. En fait, il ne semble pas que les mises en chantier de logements individuels construits à l'initiative de leurs futurs occupants, non plus que les logements locatifs « sociaux » (autres qu'H.L.M.) aient diminué. Dans ces conditions, la diminution du nombre de logements mis en chantier par des promoteurs en vue de la vente a été sensiblement supérieure à 9% et doit s'établir aux environs de 20%.

■ Le mouvement d'ajustement de l'offre à la demande est donc sensible. Il était inévitable. Un écart profond s'était creusé entre le niveau de la production de logements destinés à la vente qui, depuis 1964, avait progressé de façon exceptionnellement importante, et le niveau des ventes effectivement réalisées. Celles-ci avaient globalement augmenté, mais beaucoup plus lentement. Les origines et les

conséquences de ce déséquilibre et de l'excédent cumulatif qu'il engendrait ont été longuement analysées dans le rapport de votre Conseil relatif à l'exercice 1965. Il était clair que l'augmentation du nombre de logements non encore vendus, dont une proportion croissante était constituée de logements terminés, l'allongement des durées moyennes de commercialisation des programmes qui tendait à dépasser sensiblement la durée habituelle de construction, l'immobilisation croissante des capitaux engagés dans les opérations de promotion et la baisse corrélative de leur rentabilité, devaient finir par contraindre les promoteurs à ralentir le lancement de nouveaux programmes. C'est ce qui, avec les délais d'inertie propres aux opérations immobilières, a commencé à se produire en 1966.

Le marché des logements neufs subit aujourd'hui avec une intensité variable selon les régions, une crise d'adaptation, à la fois qualitative et quantitative. Cette crise ne se limite pas aux seuls logements «de luxe», et affecte l'ensemble des programmes destinés à la vente, y compris, dans bien des cas, des programmes bénéficiant d'un prêt du Crédit Foncier. Les marchés des produits de grande consommation ont tous, eux aussi, subi après la guerre une telle crise lors du passage d'une économie de pénurie à une économie d'abondance. L'ajustement de l'offre à la demande sur ces marchés s'est faite plus aisément et plus rapidement qu'il ne peut normalement se faire sur celui du logement. Il est naturel au surplus que, la pénurie de logements prenant un caractère d'urgence moins marqué, les modes de commercialisation se rapprochent des normes étrangères, et que les ventes sur plans cèdent peu à peu le pas aux ventes après achèvement. Bien que ce phénomène ait de lourdes consé-

quences financières, il reste que, de toute façon, la permanence d'un certain «volant» de logements terminés disponibles est un facteur de régularisation du marché immobilier, habituel dans tous les pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis, et qui est appelé à subsister dans notre pays.

■ Les actions positives que nécessite la résorption de la crise, actions qui doivent favoriser le développement de la demande et des ventes de logements neufs, restent celles évoquées dans le précédent rapport de votre Conseil : améliorer les conditions de crédit, ce qui a été très largement fait en 1966; aménager le régime des loyers et du maintien dans les lieux de certains logements anciens de bon standing, dont le régime par trop privilégié pèse sur le marché, ce qui reste à faire; exercer une sélection plus sévère des bénéficiaires des logements sociaux locatifs, notamment des logements anciens.

On ne saurait d'autre part trop souligner qu'un bon équilibre du marché de la construction neuve, et le maintien à un niveau élevé du nombre de logements nouvellement construits, paraît conditionné de plus en plus sévèrement par une politique d'aménagement systématique des infrastructures et des moyens de transport autour des grandes villes. Les terrains disponibles à l'intérieur des agglomérations sont trop rares et trop chers pour une «construction de masse» accessible aux plus larges catégories de candidats à l'habitation. Mais, en sens inverse, des logements construits dans des banlieues sans commodités, et en des points accessibles après de longs délais de transport, n'offrent que peu de séduction pour les acheteurs éventuels. Il est permis

de se demander si, au sein des «grands équilibres» économiques des années à venir, un certain ralentissement de la cadence prévue de construction ne devrait pas être délibérément accepté en vue de libérer les moyens d'un effort massif en faveur des autoroutes de dégagement, des aménagements collectifs et des moyens de transport en commun à grand débit.

LES MÉCANISMES FINANCIERS EN 1966 ■

L'année 1966 a été marquée par d'importantes novations tant sur le plan de la conjoncture que sur celui de la réglementation et des pratiques bancaires.

● L'évolution bancaire en 1966.

L'évolution bancaire a été caractérisée par une progression des encours de crédits à l'économie distribués par les banques et les établissements financiers qui a atteint le pourcentage, exceptionnellement élevé dans une période de stabilité des prix, de 15,5%. Les raisons qui ont permis à un tel développement de se produire sans entraîner des conséquences inflationnistes tiennent à la conjonction d'une série de facteurs favorables.

■ Les ressources que les banques tirent de la collecte des dépôts ont progressé au rythme, sensiblement supérieur à celui du produit national, de 12,5%. Cette augmentation globale correspond, pour partie, à une progression rapide, de l'ordre de 25%, des comptes d'épargne, due au gonflement des comptes sur livrets et au succès des comptes d'épargne-logement. A ce propos, il vaut d'être noté qu'en dépit d'une mise en place plus tardive de l'institution, les banques ont, en 1966, collecté au titre de l'épargne-logement, un montant légèrement supérieur au montant net recueilli par les Caisses d'Epargne. D'autre part, les comptes sur livrets ont progressé d'un montant très nettement supérieur à celui des livrets B des Caisses d'Epargne. La preuve est ainsi apportée de la capacité compétitive des banques

dans la mesure où un privilège fiscal ne fausse pas les conditions de la concurrence.

En outre la disparition des excédents de la balance des paiements et du désendettement global du Trésor et de la Caisse des Dépôts vis-à-vis du système bancaire dans son ensemble, ont entraîné un accroissement de la part relative des crédits à l'économie distribués par les banques dans les contreparties des disponibilités monétaires.

La réduction du portefeuille d'effets publics qui a résulté de l'abaissement du « plancher de certificats de trésorerie » et du faible niveau des adjudications a permis de dégager directement pour les banques des ressources supplémentaires de 3,5 milliards de F.

D'autre part, le développement, il est vrai ralenti, de la circulation fiduciaire ayant, en dépit d'un léger réendettement du Secteur Public auprès de l'Institut d'Emission, resserré quelque peu la liquidité des banques, la Banque de France a été amenée à majorer d'un milliard environ ses concours aux banques.

Certains des facteurs ci-dessus évoqués, qui ont caractérisé la situation monétaire en 1966, ne sont pas, il faut le souligner, exceptionnels. Le taux de croissance enregistré en 1966 par l'ensemble des dépôts bancaires ne paraît en effet en aucune manière anormal. L'arrêt des excédents de la balance des paiements, la gestion de la trésorerie publique selon des principes de rigueur qui excluent l'endettement auprès des banques et doivent même permettre un certain désendettement à leur égard, laissent entrevoir la possibilité,

pendant un certain nombre d'années, d'une progression des crédits à l'économie à un taux supérieur à celui des dépôts bancaires, lui-même sensiblement plus élevé que celui du Revenu National. Ce sont ces perspectives, subordonnées au maintien d'une relative stabilité monétaire et d'une stricte gestion des finances publiques, qui permettent d'augurer, avec une confiance raisonnable, des possibilités pour notre système bancaire de financer le très important développement des encours de crédits d'équipement et, notamment, des crédits immobiliers, qui est inscrit dans le V^e Plan.

■ L'évolution du marché monétaire de Paris sera analysée ci-après plus en détails. Elle a été caractérisée en 1966, à l'instar des principaux marchés étrangers, par une hausse progressive des taux. Le marché est resté « en Banque » pendant la majeure partie de l'année. Les interventions à l'Open Market de l'Institut d'Emission ont laissé les transactions s'équilibrer à des prix supérieurs généralement de plus d'un point à ceux qui prévalaient l'année précédente, et dépassant de plus de deux points celui des concours à taux fixe.

Une telle évolution, largement commandée par des considérations tenant aux mouvements internationaux des capitaux, ne s'est cependant pas accompagnée d'une contraction du volume des transactions. Au contraire, sous l'effet de la notable progression des ressources bancaires décrites précédemment, le marché est resté assez largement alimenté.

● L'évolution de la réglementation.

En matière de réglementation et de pratiques bancaires, 1966 a été la première année d'application des importantes mesures décidées l'année précédente. En outre, aux réformes de 1965 se sont ajoutées d'autres innovations de portée considérable.

■ C'est à partir du 1^{er} janvier 1966 qu'a pu être appliqué le nouveau régime de durée et d'escompte des crédits à moyen terme. En matière de crédits d'équipements industriels et commerciaux l'application de la réforme a été prudente. En fait, «l'accord de réescompte», qui doit toujours être sollicité individuellement, même pour les opérations d'un montant assez faible, n'est accordé pour les durées les plus longues que si la situation particulière de l'emprunteur ou la nature de son investissement l'exigent. A cette occasion, il convient de rappeler que le régime des ventes à tempérament applicable aux matériels professionnels, régime qui se différencie de celui du moyen terme par une beaucoup plus grande souplesse en matière de réescompte, reste limité aux opérations de durée inférieure à 2 ans. En revanche, les opérations de «leasing» qui comportent pour les utilisateurs l'avantage d'une procédure plus simple, ont été fort opportunément favorisées par l'accroissement du potentiel d'emprunt autorisé des sociétés spécialisées.

Dans le domaine des crédits aux acquéreurs de logements, la réforme du crédit à moyen terme a permis d'améliorer sensiblement les conditions de financement des logements pouvant bénéficier de l'accord de réescompte. La durée

maximum des crédits est passée de 5 ans à 7 ans dans le cas des crédits ordinaires et de 9 ans à 12 ans 1/4 dans le cas des crédits «allongés» par l'intervention du mécanisme du crédit différé. La mensualité minimum a pu être réduite de 20%, et même de 30% pour les premières annuités de certains contrats à remboursement progressif. De ce fait, un nombre sensiblement plus grand de candidats au logement est devenu capable de rembourser un emprunt correspondant à l'acquisition d'un logement courant. A la suite de cette réforme, la demande de crédit a notablement progressé. Elle s'est assez largement concentrée sur les formules de crédit les plus longues, qui sont désormais les plus fréquemment employées, même dans le domaine des financements complémentaires d'un prêt principal accordé par le Crédit Foncier de France. La progression d'ensemble a été très rapide au cours du premier semestre. En fin d'année la demande de crédit a marqué une certaine hésitation, qui traduit sans doute des phénomènes d'attentisme motivés par l'espoir de nouvelles améliorations des conditions de crédit.

Si la réforme réalisée apparaît, dans l'ensemble, comme très positive, certains aménagements techniques pourraient utilement la compléter. En particulier les règles définissant le point de départ à partir duquel est calculée la durée maximum du crédit devraient être aménagées. Elles interdisent, en effet, de faire bénéficier des durées maximum d'amortissement les acheteurs de logements terminés, à un moment où l'écoulement du stock est devenu un grave problème. D'autre part, le maintien des crédits sur la tête du second acheteur devrait être autorisé comme c'est normalement le cas, passé un certain délai, en matière de prêts spéciaux. La

règle de remboursement obligatoire en cas de cession freine en effet la réalisation des mutations. Or ces mutations contribuent, en définitive, à soutenir la demande de logements; et leur fréquence, alors que la durée des crédits dépasse maintenant dix ans, doit nécessairement s'élever. De même, les prêts consentis par les banques et les établissements spécialisés étant très couramment d'une durée supérieure à 10 ans, la péremption décennale des inscriptions hypothécaires (à laquelle peuvent échapper le Crédit Foncier de France et certains organismes semi-publics) apparaît comme une règle génératrice de formalisme et de frais inutiles et devrait être abrogée.

■ *La réforme du coefficient de trésorerie et la création d'un système de réserves obligatoires* s'inscrivent dans le prolongement des diverses réformes, celle de 1961 puis celle de 1965, dont l'objet était de réduire progressivement les risques de croissance très rapide des liquidités des entreprises et du public qu'aurait pu provoquer l'existence au sein des actifs bancaires d'une masse importante d'effets mobilisables sans limitation. Le coefficient de trésorerie visait, sans mettre en cause directement la faculté de mobilisation intégrale des crédits à moyen terme, à limiter son exercice, en astreignant les banques à financer ces crédits sur leurs dépôts. La réforme de 1965, en contrepartie de l'allongement des durées maximum avait, plus directement, substitué à une possibilité de mobilisation totale une possibilité de mobilisation partielle. Les mécanismes existants garantissaient donc à l'Institut d'Emission la maîtrise de la liquidité bancaire, ceci d'autant plus que l'importance encore grande de la circulation fiduciaire, l'exclusion du recours à l'Institut

d'Emission comme moyen de financement du Trésor et le fléchissement des excédents de la balance des paiements avaient pour effet de maintenir régulièrement le marché monétaire et les banques « en Banque ».

Cependant, le coefficient de trésorerie appelait de la part des Autorités des critiques dans la mesure où il affectait de façon inégale les différentes catégories de banque et constituait une atteinte à la neutralité des moyens de la politique monétaire au regard des formes de distribution du crédit. Le régime des réserves obligatoires, institué en 1966, tend à rétablir cette neutralité. Combiné d'une part avec les facteurs qui, dans les années à venir, devraient en toute hypothèse accroître la dépendance des banques vis-à-vis de l'Institut d'Emission, en les obligeant, pour équilibrer leur trésorerie, à mobiliser à ses guichets un volume croissant d'opérations, d'autre part avec le nouveau régime de mobilisation partielle des crédits à moyen terme, ce régime tend à permettre, à terme de quelques années, la suppression progressive du coefficient de trésorerie.

Quel que soit le jugement porté sur les inconvénients de ce dernier, il faut rappeler qu'il a constitué, pour le système bancaire, une puissante incitation, à la fois individuelle et collective, à porter à un niveau suffisamment élevé la part de ses ressources consacrées aux crédits d'équipement. C'est pourquoi, cet objectif gardant toute sa valeur, il peut paraître utile de songer aux moyens par lesquels, à défaut d'une formule d'incitation jugée trop discriminatoire, toute hésitation des banques à financer les crédits d'équipement pourrait être atténuée.

■ *La création d'un marché des créances hypothécaires* est allée dans ce sens. Les modalités retenues ont exclu le principe, séduisant en théorie mais peu réaliste dans la pratique, d'un marché « ouvert » où s'effectuerait la négociation directe des créances individuelles. Le marché hypothécaire doit être un marché, entre institutions, d'effets globaux représentatifs de créances individuelles, formule déjà largement consacrée en France par une pratique à l'origine de laquelle se trouvent les organismes spécialisés et notamment la Compagnie Bancaire. Ce marché sera régularisé par l'intervention du Crédit Foncier de France.

Dans ces conditions, le véritable sens de la réforme semble moins celui de la création d'un mécanisme de financement que celui d'un mécanisme d'assurance de liquidité et de remobilisation éventuelle des prêts à long terme. Si l'assurance de liquidité que peut apporter le marché ne comporte évidemment pas la complète sécurité et la garantie de reprise à taux fixe propre à l'accord de réescompte, en revanche la nouvelle procédure comporte une souplesse beaucoup plus grande. Elle exclut toute procédure d'examen individuel des dossiers et repose sur des règles d'éligibilité d'opérations définies en termes très généraux.

En ce qui concerne les règles d'éligibilité, l'inclusion des créances garanties par des logements anciens doit être saluée comme une mesure positive. Elle doit permettre d'assurer un financement satisfaisant des mutations des logements existants et contribuer à réaliser cette unité du marché de l'habitation dont le V^e Plan a fait un de ses objectifs. S'il paraît justifié d'exclure du marché les créances comportant un taux d'intérêt supérieur à certains maximum,

d'autres exclusions semblent en revanche plus contestables. C'est le cas, notamment, de celle qui dans l'état actuel des choses, frappe les crédits jumelés avec des contrats de crédit différé d'une durée totale de plus de dix ans, mais dont la période d'anticipation est inférieure à dix ans. Il est d'ailleurs permis de se demander si l'exclusion des crédits consentis pour des durées inférieures à dix ans est vraiment opportune. Elle peut aboutir à ce paradoxe que, tel acheteur d'un logement ancien, susceptible de se contenter d'un remboursement étalé sur sept ou huit années, se verra incité à préférer un crédit à dix ans pour bénéficier du taux d'intérêt un peu moins élevé que l'éligibilité au Marché Hypothécaire permet en principe de consentir.

Les transactions enregistrées sur le Marché Hypothécaire n'ont, jusqu'à présent, porté que sur des montants limités. La raison doit en être cherchée dans la nature même de ce marché où ne sera portée qu'une fraction des crédits distribués. Elle doit être cherchée, d'autre part, dans les délais souvent considérables qui séparent dans le domaine immobilier l'accord du crédit et sa réalisation.

Le Marché Hypothécaire apparaît, en définitive, d'une part comme une pièce nouvelle importante ajoutée aux mécanismes de financement privé de l'habitation; d'autre part, comme l'amorce d'une évolution positive à long terme de la conception bancaire de la liquidité. Au premier titre, il convient de souligner qu'il ne se substitue pas aux mécanismes existants. Dans l'état actuel des choses et notamment de la hiérarchie des taux de mobilisation, au moins pour le financement de la construction neuve et même pour les durées supérieures à dix ans, le recours aux procédures du

crédit différé et du moyen terme mobilisable est appelé à se maintenir et à se développer. D'ailleurs, la combinaison pour une même opération des deux mécanismes, l'un apportant une précieuse faculté d'allongement et l'autre un coût modéré des ressources de base, est une solution qui, sans doute, sera fréquemment appliquée.

■ *L'accroissement de l'intervention directe des banques dans la distribution du crédit immobilier* a constitué, à la fin de l'année 1966, une étape importante de l'évolution des institutions financières françaises. Une longue tradition nourrie du souvenir d'accidents anciens avait toujours dissuadé les grandes banques françaises de se livrer au métier très spécialisé qu'est la distribution du crédit immobilier. La faible pression des besoins de crédits en la matière au cours du siècle dernier et jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale avait d'ailleurs eu pour effet de limiter l'acuité du problème. Compte tenu de cette tradition, c'est en fait à des organismes spécialisés, étroitement liés aux banques mais distincts de celles-ci qu'échut, au début des années cinquante, la tâche d'explorer les problèmes et de mettre au point les techniques du crédit immobilier privé. Aussi bien ces organismes, au premier rang desquels la Compagnie Bancaire et ses filiales, voient-ils dans l'évolution actuelle un motif réel de satisfaction. Les novations en cours signifient d'abord, en effet, que leur mission initiale d'exploration a été menée à bien et que le crédit immobilier est, aujourd'hui, reconnu comme ayant droit de cité dans l'organisation financière du pays et une place légitime dans les activités bancaires.

Or, le recours au crédit pour l'acquisition ou la construction de logements reste encore insuffisamment développé dans notre pays. Dans le secteur « non aidé », un logement neuf au plus sur trois ou sur quatre, est financé avec recours au crédit institutionnel spécialisé. Cette proportion est plus faible encore pour les mutations de logements anciens. Il est donc permis de penser que, conformément aux objectifs du V^e Plan, le marché du crédit immobilier est appelé à connaître, dans les années à venir, une croissance rapide. C'est sans doute une estimation prudente que de compter sur un doublement entre 1966 et 1970 des crédits distribués aux acquéreurs de logements neufs et anciens.

Il était exclu dans ces conditions que les établissements spécialisés, dont les crédits à long terme sont d'ores et déjà d'un ordre de grandeur comparable à celui des prêts spéciaux du Crédit Foncier, puissent, compte tenu de la limitation de leurs moyens humains et financiers, assumer seuls la réalisation des développements prévus et garder leur part, à l'heure actuelle prépondérante, sur ce marché. C'est pourquoi l'intervention directe des banques de dépôts dans la distribution du crédit immobilier constitue une innovation opportune du point de vue de la collectivité et laisse de larges possibilités d'expansion aux organismes spécialisés. Leur technicité, commerciale et financière, et l'expérience acquise sont pour eux la meilleure garantie du développement futur de leur activité.

■ Une innovation marquante en ce qui concerne le cadre financier des activités immobilières, a été le vote de la *loi réglementant les ventes d'immeubles*. Si cette loi traduit le

souci, légitime, du législateur de protéger les acquéreurs de logements, elle comporte en revanche une disposition contestable relative au caractère obligatoire de garanties financières d'achèvement ou de remboursement dans le cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Il est clair que les banques ne sauraient donner de telles garanties, susceptibles de les engager lourdement, que pour un nombre limité d'opérations dont elles connaissent parfaitement les données et le maître d'œuvre. Vouloir faire de l'octroi de ces garanties, dont on voit mal quels organismes autres que les banques seraient en mesure de les accorder, la condition de l'exercice du métier de promoteur immobilier, sauf réalisation des ventes après l'achèvement des travaux, risquerait de se traduire par une nouvelle restriction à l'exercice de ce métier. On sait, en effet, que la masse des capitaux engagés à l'heure actuelle, dans la promotion immobilière est très insuffisante pour permettre une généralisation de la vente « clefs en main ». La meilleure façon d'améliorer la sécurité des acheteurs sans pour autant prendre des mesures restrictives paraît devoir être de favoriser le développement des capitaux permanents engagés dans une véritable industrie de la promotion immobilière. Pour sa part, la Compagnie Bancaire s'est depuis 1961, engagée dans cette voie par l'intermédiaire de sa filiale la Sinvim dont les résultats et l'activité vous seront, par ailleurs, exposés.

■ *La loi portant définition de l'usure et réglementation des prêts d'argent* et les débats qui ont présidé à son élaboration ont pu entretenir l'idée erronée que les conditions prati-

quées en France pour les ventes à tempérament avaient un caractère abusif. L'erreur d'interprétation parfois commise tire ses origines du fait que, dans un contrat de prêt privé, il y a normalement identité entre l'intérêt payé et l'intérêt reçu. En matière de vente à tempérament, au contraire, un écart du simple au double ou même au triple peut être constaté entre la rémunération réelle des capitaux engagés dans l'opération (dont le niveau, aisément mesurable, ne peut en aucune manière être qualifié d'usuraire) et le « taux d'intérêt actuariel apparent » du contrat. La vente à tempérament constitue, en effet, une opération très différente du prêt d'argent classique entre particuliers portant sur un montant important assorti d'un remboursement unique. Elle est une opération qui s'analyse principalement comme la mensualisation du paiement de l'acquisition de biens durables d'un montant unitaire parfois faible. Elle constitue donc au moins autant un service financier spécialisé, qu'un simple prêt d'argent. L'expression du prix de ce service en terme de « taux d'intérêt actuariel » est de ce fait fallacieuse puisque ce prix n'est jamais proportionnel au montant prêté et qu'il s'exprime en un taux variable d'autant plus élevé que le crédit est plus faible ou plus court. C'est pourquoi le législateur a, dans le cas des ventes à tempérament, reconnu la nécessité d'une réglementation particulière comportant autorisation de la perception de certains « frais fixes », de façon à maintenir la possibilité d'une exploitation financière équilibrée dans ce type d'activité.

- L'année 1966 a été marquée par une tendance générale au regroupement des forces dans le domaine bancaire. Pour sa part, la Compagnie Bancaire a conclu, en accord avec ses principaux actionnaires, une convention de coopération avec la Banque de Paris et des Pays-Bas. Une coopération plus étroite entre les deux établissements est, en effet, apparue désirable, compte tenu d'une part du caractère complémentaire de beaucoup de leurs activités, d'autre part de l'existence dans chacun des deux Groupes de filiales ayant des vocations analogues et dont l'action gagnera à être coordonnée. Les accords intervenus laissent intacts la personnalité et l'originalité de chacun des contractants et, en particulier, le caractère interbancaire de la Compagnie Bancaire. Ainsi est confirmée la volonté commune de développer des relations étroites et confiantes non seulement entre les deux Groupes intéressés, mais entre eux et les autres établissements actionnaires de la Compagnie Bancaire. Ces deux établissements sont convenus, dans le courant de l'année, des dispositions suivantes applicables en 1966 et 1967 :

a - Prise de participation de la Compagnie Bancaire dans le capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas. La Compagnie Bancaire a reçu 21 171 actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas à la suite de l'absorption par la Banque de Paris et des Pays-Bas d'une Société «Omnium d'Etudes et de Participations» (OMNEPAR) dont la Compagnie Bancaire avait acquis une part voisine de la moitié des actions;

b - Cooptation par le Conseil d'Administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas de M. Jacques de Fouchier,

Président de la Compagnie Bancaire, qui a été nommé par la suite Vice-Président de la Banque de Paris et des Pays-Bas;

c - Prise de participation de la Compagnie Bancaire dans le capital de certaines filiales spécialisées de la Banque de Paris et des Pays-Bas. La Banque de Paris et des Pays-Bas a, en effet, cédé à la Compagnie Bancaire 87 000 actions de 100 F, soit 39% du capital de la Compagnie Européenne d'Equipement, Société de «leasing» au capital de 22,5 millions de F. Le rapprochement ainsi rendu possible entre la Compagnie pour la Location d'Equipement Professionnel, filiale de la Compagnie Bancaire, et la Compagnie Européenne d'Equipement permettra, dans le domaine du crédit-bail, la constitution d'un ensemble puissant appuyant les activités de crédit de l'Union Française de Banques. La Banque de Paris et des Pays-Bas cédera au surplus, dans un délai proche, à la Compagnie Bancaire une partie de ses actions de filiales spécialisées dans le domaine immobilier : l'Omnium Technique de l'Habitation (O.T.H.) et la Société Auxiliaire de la Construction Immobilière (SACI).

● L'activité propre de la COMPAGNIE BANCAIRE

■ Votre Compagnie a continué en 1966, comme au cours des exercices antérieurs, à assumer une part importante du financement des crédits distribués par ses filiales, principalement par des opérations de trésorerie faisant appel aux ressources du Marché Monétaire.

Ainsi qu'on l'a déjà souligné, la hausse du loyer de l'argent dans les grands pays industriels, Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, a fait sentir ses effets en France; lente pendant les six premiers mois, elle a été constante et rapide au cours du second semestre. Cette situation du marché international de l'argent a contraint d'ailleurs les Autorités Monétaires à une vigilance accrue. C'est ainsi que les opérations «d'Open Market» de la Banque de France, dont l'ampleur s'est encore élargie, ont eu pour objet d'éviter que la hausse des taux étrangers ne se répercute complètement en France, tout en laissant jouer cependant suffisamment la contagion pour écarter le risque d'un départ trop important de capitaux vers des emplois plus rémunérateurs à l'étranger.

Dans ces conditions le coût des ressources que votre Compagnie s'est procurée dans le Marché Monétaire en vue de faire face au financement de l'accroissement des encours qui lui incombent s'est sensiblement alourdi.

La suppression en fin d'année du coefficient de trésorerie auquel se substituera progressivement un système de réserves obligatoires et la mise en place à titre transitoire d'un nouveau «plancher d'effets à moyen terme» a eu aussi des conséquences notables sur le prix de nos opérations. En effet depuis la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, on a enregistré une altération des conditions de financement favorables dont le papier à moyen terme bénéficiait jusqu'alors. Ce phénomène est appelé à se prolonger en s'accroissant, à mesure que le pourcentage des effets admis dans le nouveau plancher ira en diminuant.

Par contre la substitution d'un système de réserves au coefficient de trésorerie a provoqué l'apparition de liquidités abondantes, que l'émission de deux tranches de Bons du Crédit Foncier et de deux tranches de Bons du Trésor n'ont pas épongées parfaitement, ce qui a conduit la Banque de France à mettre en œuvre une forme d'intervention peu coutumière. Elle s'est en effet portée emprunteur sur le marché contre effets de son portefeuille et ce pour des montants atteignant certains jours plusieurs centaines de millions de F.

Ces tendances se prolongeront en 1967. D'une manière générale le Marché Monétaire devrait être suffisamment approvisionné en ressources, les conditions de ce marché demeurant cependant plus propices aux prêteurs qu'aux emprunteurs.

■ Dans le domaine des opérations financières, votre Société a participé, en tant que «tiers souscripteur», à une émission d'obligations échangeables en actions effectuée par l'Union de Crédit pour le Bâtiment et présentant les mêmes

caractéristiques que celle qu'avait réalisée la Compagnie Bancaire en 1965. Afin d'assurer un large placement de l'émission auprès du public, votre Compagnie a cédé les droits de souscription aux obligations attachés aux actions qu'elle détient. Sa participation en tant que tiers-souscripteur a porté sur 21 060 actions. Elle avait, d'autre part, dans le cadre de l'opération d'incorporation de réserves au capital qui avait précédé cette opération, reçu 50 611 actions gratuites.

■ Conformément aux préoccupations qui avaient inspiré la constitution de la Compagnie Bancaire et qui tendaient notamment à élargir le cercle des actionnaires participant au capital tant de notre Société que de nos filiales, nous avons demandé en 1965 l'inscription à la Cote Officielle des Agents de Change près la Bourse de Paris des actions du Cétélem. L'introduction, qui a eu lieu au début de 1966, s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et nous avons été amenés à céder une fraction importante des actions que nous détenions dans cette Société.

■ L'ensemble des cessions de participations effectuées en 1966 a permis de dégager 40 756 334,41 F de «plus-values à long terme» qui, après avoir supporté l'impôt sur les Sociétés au taux de 10%, pourront être inscrites aux Réserves.

■ Le développement de l'activité de la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit «C.F.E.C.», et la nécessité d'ajuster en fonction de ce développement les crédits de sécurité dont elle dispose, ont conduit notre filiale à accroître ses fonds propres: la fraction non libérée de son capital, soit 15 000 000 de F, a été appelée en septembre; le capital a été ensuite porté de 30 000 000 de F à 45 000 000 de F par l'émission en numéraire de 150 000 actions de 100 F libérées du quart. Votre Compagnie a souscrit 38 140 actions nouvelles.

■ La progression rapide des opérations de «leasing» de la Compagnie pour la Location d'Equipements Professionnels «C.L.E.P.» a conduit celle-ci à augmenter une nouvelle fois ses fonds propres en portant son capital de 12 000 000 de F à 16 000 000 de F par émission en numéraire; votre Compagnie a participé à cette souscription pour 2 465 000 F.

■ D'autre part, dans le cadre de son accord de coopération avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont nous vous avons indiqué les modalités ci-dessus, votre Compagnie a procédé à l'acquisition, au titre de l'exercice 1966, de 27 500 actions de la Compagnie Européenne d'Equipement, sur les 87 000 prévues. Dès réalisation, en 1967, de l'acquisition du solde de cette participation, les deux Sociétés de «leasing» pourront être fusionnées, permettant ainsi la constitution d'un ensemble particulièrement bien placé sur le marché.

■ Nous précisons de même ci-dessus que votre Compagnie avait reçu 21 171

actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas à la suite de l'absorption par cette dernière de la Société Omnepar dont la Compagnie Bancaire était actionnaire.

■ La Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture «COFICA» a porté son capital de 59 200 000 F à 78 933 000 F par émission en numéraire, avec une prime de 10 F, de 394 660 actions de 50 F; votre Compagnie a souscrit 5 390 actions nouvelles.

■ Votre Société a d'autre part été amenée à accroître en 1966 le champ de ses intérêts en prenant un certain nombre de participations nouvelles dans des Sociétés dont les domaines d'activité approchent, directement ou indirectement, ceux où ses filiales interviennent déjà.

C'est dans cet esprit qu'ont été notamment prises les participations suivantes :

– 20 005 actions de la Société La Gare Routière du Nord «GARONOR», libérées du moitié, pour un montant de 1 000 500 F. Cette société d'études et de réalisation d'une gare routière dans la région nord de Paris, est le pendant de la Société de la Gare Routière de Rungis «SOGARIS» dont votre Compagnie est déjà actionnaire.

– 2 490 actions de la Compagnie Générale de Tourisme et d'Hôtellerie, libérées du tiers, pour un montant de 83 333,33 F. Animée par la Compagnie Générale Transatlantique, cette Société a pour objet la réalisation d'une chaîne d'hôtels-club en Corse.

– 1 250 actions de la Société European Enterprise Development S.A. «E.E.D.», libérées du quart, pour un montant de 307 125,56 F français. Cette société internationale groupe parmi ses actionnaires 43 organismes financiers ou bancaires appartenant à 17 pays. Son objet est de fournir à des entreprises sélectionnées les moyens en capitaux et l'assistance technique nécessaires à leur développement. Elle s'intéresse aux affaires qui mettent en œuvre des produits ou des procédés techniques nouveaux et qui, bien qu'ayant déjà franchi le stade de la recherche et du développement, n'ont pas encore acquis un crédit suffisant pour pouvoir recourir aux moyens de financement traditionnels. Son activité est en cours d'extension à l'ensemble des pays européens.

L'activité des filiales

L'activité de nos principales filiales s'est poursuivie en 1966 dans des conditions qui vous sont exposées plus en détails en quatrième partie du présent rapport. Leurs opérations ont continué à enregistrer pendant l'exercice une progression satisfaisante, malgré la conjoncture difficile régnant sur certains secteurs du marché.

Les perspectives demeurent très favorables. L'allongement de la durée des prêts immobiliers intervenu au début de l'année permet progressivement l'accès d'un public plus étendu à ces prêts; d'autre part les facilités nouvelles actuellement mises en place pour favoriser la négociation de certaines créances hypothécaires doivent permettre à l'Union de Crédit pour le Bâtiment d'étendre ses possibilités d'intervenir, soit seule, soit en collaboration avec la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit. Dans le domaine de l'équipement familial et professionnel, une certaine reprise se manifeste également. L'évolution des structures commerciales étend sensiblement le champ d'application de la vente à tempérament, et permet au Cétélem d'entrevoir de nouvelles perspectives de développement. L'importance croissante des opérations de «leasing», auxquelles les entreprises recourent de plus en plus volontiers, doit accroître sensiblement l'activité des Sociétés de prêt-bail animées par l'Union Française de Banques. Tous ces facteurs permettent de prévoir une expansion raisonnablement équilibrée des divers compartiments de notre Compagnie.

Les bénéfices des Sociétés du Groupe sont une fois de plus en sensible augmentation malgré l'abaissement des tarifs de certaines d'entre elles et l'alourdissement du prix de leurs ressources, du fait aussi bien du développement des affaires, que des aménagements constants apportés aux conditions de gestion.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a ouvert 886,5 millions de F de crédits à l'équipement professionnel en 1966 contre 782,2 en 1965, soit une progression de 13,3%; cette progression atteint 18% si on inclut les opérations de la CLEP et la CLERC.

Son encours global atteignait 1 390 millions de F au 31 décembre 1966 contre 1 224 au 31 décembre 1965, en augmentation de 13,6%.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 9 067 333,64 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ Le CÉTÉLEM a ouvert 759,2 millions de F de crédits en 1966 contre 708,6 en 1965, soit une progression de 7,1%.

Son encours global atteignait en fin d'année 578,8 millions de F contre 537,6 à fin 1965, en augmentation de 7,7%.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 6 694 220,90 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a ouvert 2 568,9 millions de F de crédits en 1966 contre 2 083,4 en 1965, soit une progression de 23,3%. Son encours global atteignait 4 980 millions de F au 31 décembre 1966 contre 3 681,3 à fin 1965, en augmentation de 35,3%.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 20 091 192,74 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

■ Les contrats souscrits à la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT se sont élevés en 1966 à 1 558,2 millions de F contre 1 083,7 millions de F en 1965, soit une progression de 43,8%.

Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 4 752,7 millions de F contre 3 411,8 à fin 1965, en augmentation de 39,3%.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé par un bénéfice net de 7 600 209,05 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires.

Pour chacune des quatre sociétés ci-dessus, U.F.B., U.C.B., CÉTÉLEM, C.F.E.C., le dividende brut a été fixé à 8% comme au cours des exercices antérieurs.

■ Nos deux Sociétés de «leasing», la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS «C.L.E.P.» et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX «C.L.E.R.C.», dont l'activité constitue un prolongement de celle de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, ont enregistré un développement marqué de leurs opérations: le montant des investissements effectués s'est élevé pour les deux sociétés à 102,3 millions de F contre 55,7 en 1965, en progression de 83,7%.

Leur encours de loyers à recevoir, toutes taxes comprises, atteignait 156,6 millions de F au 31 décembre 1966, contre 82,2 au 31 décembre 1965, en augmentation de 90,5%.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 1 296 174,42 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires. Ils ont permis la mise en distribution d'un premier dividende de 5% pour chacune des deux sociétés.

■ La SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE «SINVIM» a poursuivi son développement au cours de l'exercice malgré les conditions difficiles du marché immobilier. Les participations nouvelles prises durant l'exercice ont porté sur 1 650 logements et les mises en chantier sur 1 900 logements.

Les ventes ont porté sur 1 206 logements, soit 17% de plus qu'en 1965.

Le compte de Profits et Pertes fait apparaître un résultat bénéficiaire de 9 637 954,33 F pour l'exercice. En raison des incertitudes que connaît actuellement le marché immobilier, il a paru préférable au Conseil de ne proposer aucune mise en distribution au titre de l'exercice 1966.

■ La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT «SEGECE» a poursuivi son activité, dans des conditions rendues plus difficiles par l'état du marché immobilier: une vingtaine de centres commerciaux ont déjà été réalisés par ses soins; des études sont en cours pour près de soixante-dix autres. Elle a commencé en outre de participer à l'étude des problèmes posés par l'implantation de villes nouvelles dans la périphérie de Paris.

Les honoraires encaissés se sont élevés à 2 830 734,78 F contre 2 368 229,13 F en 1965.

- Notre Groupe comptait, à la date du 31 décembre 1966, un effectif de 2 888 personnes, dont 371 affectées à nos 21 bureaux régionaux. Une partie des postes créés en province a pu être pourvue par du personnel venant de Paris, pour lequel cette décentralisation a été une occasion de promotion. La stabilité du personnel s'est renforcée.
A Paris des extensions de locaux ont permis d'absorber l'augmentation des effectifs et d'installer certaines sociétés dans de meilleures conditions de liaison et de confort.
Les activités de formation du personnel à tous les niveaux ont été encore développées.
Des comités d'entreprise ont été mis en place, ajoutant de nouvelles instances de dialogue et de coopération entre la Direction et les représentants du personnel. Le climat de confiance qu'il nous est agréable de souligner, et dont témoignent les excellents rapports entre la Direction et le Personnel, a permis les heureux résultats que nous vous présentons. Nous sommes sûrs que vous vous joindrez à nous pour exprimer à tous les collaborateurs de notre Groupe vos remerciements pour le travail soutenu dont ils se sont acquittés avec compétence et dévouement.

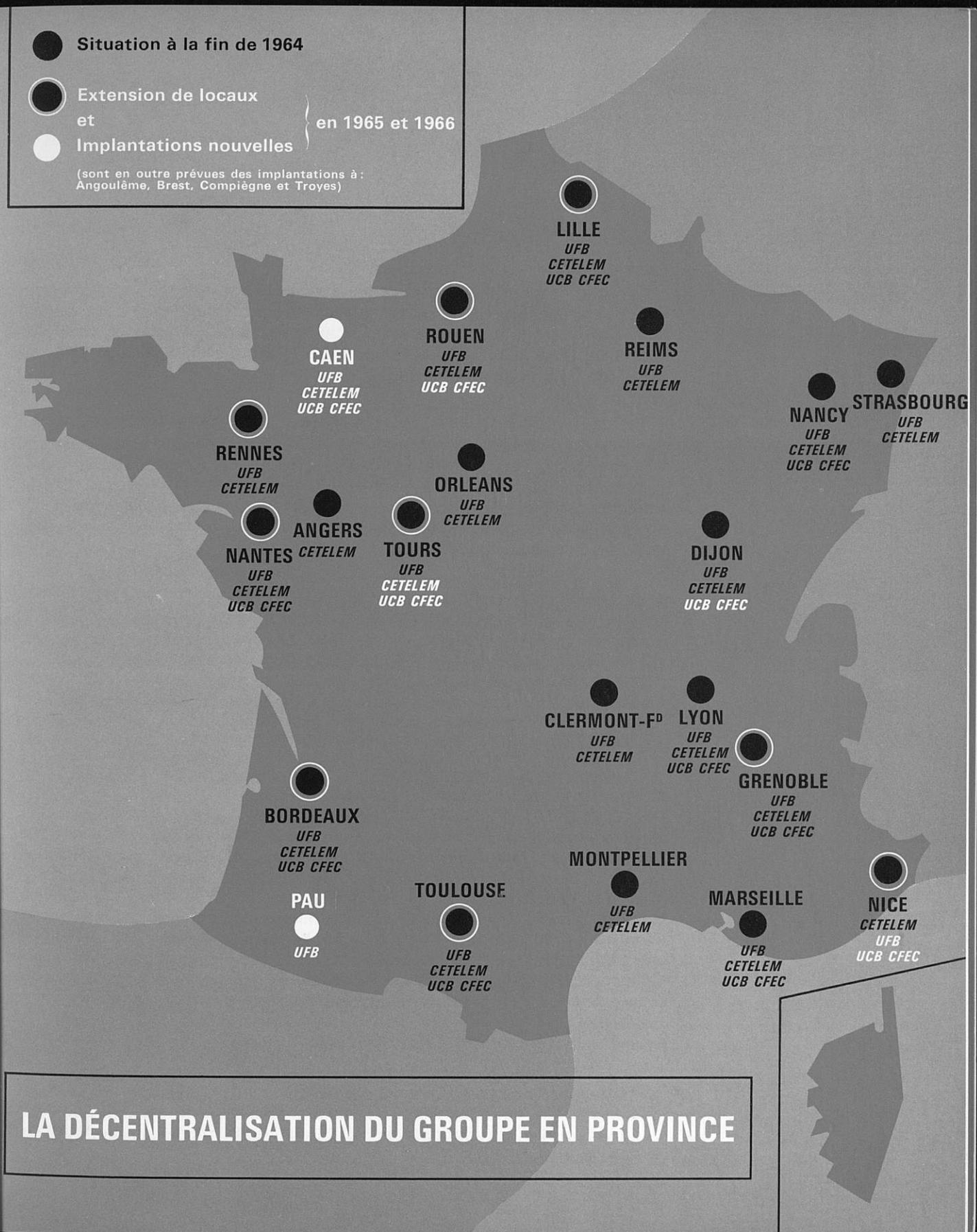
● Renseignements sur les participations

Comme les années précédentes, nous jugeons utile de vous donner d'autre part quelques informations sur l'évolution pendant l'exercice 1966 des principales sociétés, ne dépendant pas de votre Groupe, et dans lesquelles votre Compagnie détient des participations :

■ La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME «S.F.I.T.» a poursuivi la réalisation des divers programmes d'aménagements touristiques auxquels elle participe et dont elle assure le plus souvent la direction et la gestion : réalisation de stations de montagne et de bord de mer, aménagements de villages de vacances et de ports de plaisance.

Au début de l'année 1967, l'Assemblée Générale de la «S.F.I.T.» a décidé d'augmenter le capital de la société d'un maximum de 50% afin de lui permettre de financer ses projets en cours de réalisation et d'engager de nouvelles opérations. Les résultats enregistrés en 1966 seront sans doute inférieurs à ceux de 1965, en raison d'une conjoncture difficile dans ce secteur.

■ La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS «SOFITEL» a poursuivi, au cours de l'exercice, la constitution d'une chaîne hôtelière, passant des contrats avec deux hôtels situés



LA DÉCENTRALISATION DU GROUPE EN PROVINCE

à Nice et à Quiberon. Plusieurs autres projets sont à l'étude ou en cours de réalisation, notamment à Paris et à Lyon. L'activité des deux hôtels de Cherbourg et de Strasbourg, dont SOFITEL est propriétaire, a été marquée par une progression sensible des coefficients d'occupation.

■ Les opérations de promotions immobilières de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER «COGEDIM» se sont poursuivies normalement pendant l'exercice 1966 : 10 programmes sont actuellement en cours de commercialisation.

Au cours de l'exercice, votre Compagnie a encaissé, au titre de l'exercice 1965, un premier dividende de 2,50%. Les résultats de l'exercice 1966 devraient permettre de verser un dividende supérieur.

■ COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE «COFICA» : l'activité de la Société s'est poursuivie favorablement au cours de 1966. Les agios bruts encaissés ont atteint 133 309 000 F contre 105 848 000 F en 1965, soit une augmentation de 25,9%, le volume d'affaires progressant lui-même de 20,5% et atteignant ainsi 1 070 300 000 F. Au cours de l'exercice 1966, le capital de COFICA a été porté de 59 200 000 F à 78 933 000 F. Votre Compagnie a suivi cette augmentation comme mentionné ci-dessus.

■ Votre Compagnie détient des participations dans six des principales SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'INVESTISSEMENTS : l'Union Immobilière de France «U.I.F.», le Groupement pour le Financement de la Construction «G.F.C.», l'Union Générale d'Investissements Immobiliers «UGIMO», Immindo S.A., l'Union pour l'Habitation, la Société d'Investissements Immobiliers du Nord. Ces six sociétés ont constitué un patrimoine d'environ 11 000 appartements destinés à la location, représentant un investissement de 950 millions de F; les derniers programmes en cours de construction seront pratiquement achevés au cours du premier semestre 1967. Ces sociétés ayant loué dans des conditions satisfaisantes leurs programmes déjà achevés, escomptent atteindre leur «régime de croisière» dans les deux prochaines années, ce qui leur permettra de distribuer un dividende d'environ 5% à leurs actionnaires.

Leurs résultats pour l'exercice écoulé sont les suivants :

– L'Union Immobilière de France «U.I.F.» qui exploitait au 31 décembre 1966 2 148 appartements a encaissé, en 1966, des loyers s'élevant à 12 629 000 F, contre 8 115 000 F en 1965, ce qui lui permettra de distribuer au titre de l'exercice 1966, un dividende de 4,25% à un capital accru, contre 4% au titre de l'exercice 1965.

– Le Groupement pour le Financement de la Construction «G.F.C.» exploite actuellement 1 900 appartements, soit environ 90% de ses programmes en cours de réalisation. Les loyers encaissés en 1966, soit 8,5 millions de F, contre 5,8 millions en 1965, devraient permettre de mettre en distribution un dividende de 4%, contre 3,50% au titre de l'exercice 1965.

– Le patrimoine de l'Union pour l'Habitation comportait au 31 décembre 1966 975 appartements; les chantiers en cours portent sur 275 logements. Les loyers encaissés, qui s'élèvent à environ 5 millions de F, permettront vraisemblablement de verser un dividende de 4,50% au titre de l'exercice 1966.

– La Société d'Investissements Immobiliers du Nord «Simmor» exploitait à fin 1966 1 138 logements contre 958 à fin 1965; 441 logements sont en outre en cours de construction. Les loyers encaissés se sont élevés à 5 310 000 F, contre 3 670 000 F, et permettront de distribuer un dividende de 4,55% au titre de l'exercice écoulé, à un capital accru.

– Immindo S.A. qui a commencé ses constructions à la fin de 1963, disposait à la fin de 1966, de 310 appartements, soit plus de la moitié de ses programmes en cours de réalisation. Les loyers encaissés en 1966 devraient lui permettre de distribuer, au titre de cet exercice, un dividende nettement supérieur à celui de 1,20% versé au titre de l'exercice 1965.

– L'Union Générale d'Investissements Immobiliers «UGIMO», qui a débuté ses opérations dans les premiers mois de 1964, disposait à la fin de 1966 de 1 100 appartements. La Société sera en mesure de distribuer en 1967, sur l'exercice 1966, un premier dividende d'au moins 2%.

LE BILAN ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de la Compagnie Bancaire arrêté au 31 décembre 1966 est en progression notable par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent.

Comme l'an dernier, l'évolution du poste portefeuille-titres, qui passe de 125 490 558,16 F à 136 202 857,66 F ne reflète qu'imparfaitement l'accroissement des actifs réels de votre Compagnie, ce poste ayant fait l'objet d'un nouvel amortissement de 4 737 600,55 F dans le cadre de l'affectation et du remploi de plus-values de cession dégagées au cours d'exercices antérieurs. L'ensemble des amortissements effectués de la sorte depuis l'origine atteint 41 787 526,67 F. D'autre part, comme indiqué plus haut, les cessions de participations effectuées durant l'exercice, notamment sur des titres CÉTÉLEM lors de l'introduction en Bourse des actions de cette Société, ont permis de dégager une « plus-value à long terme » de 40 756 334,41 F et « une plus-value à court terme » de 405 932,09 F.

Par ailleurs, l'ensemble des postes hors-bilan, « effets escomptés circulant sous notre endos », « valeurs données en pension à recevoir » et « engagements par cautions et avals » passe de 1 406 015 855 F au 31 décembre 1965 à 1 949 727 810 F, reflétant l'accroissement régulier des concours que votre Compagnie apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations.

Vos Commissaires aux Comptes commenteront pour le surplus l'évolution des divers postes du bilan.

Les résultats d'exploitation sont en augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent. Nous vous rappelons qu'ils ont une double origine : d'une part, les dividendes afférents à l'exercice 1965 des participations détenues par votre Société, d'autre part les recettes correspondant aux opérations de trésorerie par lesquelles elle concourt au financement des opérations de ses filiales.

Le compte de Profits et Pertes, après amortissements et provisions divers pour un montant de 23 239 082,90 F
 (dont :
 - 4 737 600,55 F correspondant au remploi de plus-values sur cessions d'actions.
 - 3 000 000 de F de provision pour éventualités diverses,
 - et 14 388 900 F de provision pour impôt)

fait apparaître un solde de **16 284 503,26 F**

Addition faite du report à nouveau au 1^{er} janvier 1966 de 317 537,87 F
 le bénéfice distribuable s'établit à 16 602 041,13 F

Pour tenir compte du niveau des résultats de notre exploitation, et de la hausse des taux de rendement des titres cotés à la Bourse de Paris, nous avons jugé opportun de vous proposer de porter à 8% (contre 7% les années antérieures) le dividende affecté aux actions.

Si vous acceptez cette proposition, la répartition du bénéfice distribuable s'établirait comme suit :

- au fonds de prévoyance prévu à l'article 45 des statuts 9 000 000,00 F
 - aux actionnaires à titre de :
 • dividende statutaire : 5% 4 500 000,00 F
 • superdividende : 3% 2 700 000,00 F

soit au total 7 200 000 F.

Attribution statutaire du Conseil 300 000,00 F

Solde à porter au compte « Report à nouveau » 102 041,13 F

Nous vous rappelons que les distributions aux actionnaires au titre des trois exercices antérieurs avaient été respectivement de 4 200 000 F pour 1963 et 1964 et de 6 300 000 F pour 1965.

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortira ainsi à 8 F, par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

Exercices :	1963	1964	1965	1966
Dividende brut ..	7 F	7 F	7 F	8 F
Dividende net ...	6,77 F	6,95 F	6,76 F	8 F
Crédit d'impôt ou avoir fiscal	1,59 F (1)	2,20 F	3,38 F	4 F
Total	8,36 F	9,15 F	10,14 F	12 F

D'autre part, nous vous proposons d'affecter à un poste spécial de réserves le solde disponible, après paiement de l'impôt de 10%, des « plus-values à long terme », 36 680 734,41 F.

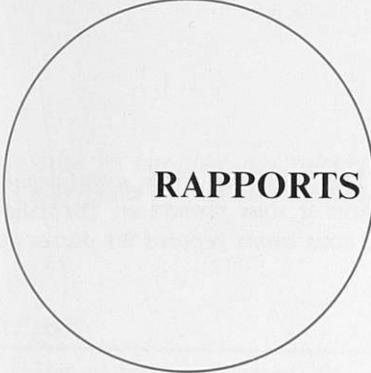
Le niveau auquel cette affectation portera les réserves de toute nature de votre Compagnie nous paraît justifier une incorporation au capital d'un montant de 30 000 000 de F, permettant la mise en distribution d'une action nouvelle

(1) compte tenu de la taxe complémentaire.

pour trois actions anciennes. Nous vous inviterons à délibérer sur cette question dans l'Assemblée Générale Extraordinaire qui prendra place à l'issue de la présente Assemblée Ordinaire.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que les opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et vous prions de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Les fonctions des deux Commissaires aux Comptes de votre Compagnie, MM. G. Heusse et L. Launiau, venant à expiration, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler pour une période de trois années.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

RAPPORT GÉNÉRAL

Dans le cadre des dispositions bientôt caduques de la loi du 24 juillet 1867, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mandat pour ce qui concerne le contrôle des opérations de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966.

Appliquant le procédé usuel des vérifications par épreuves successives, nous nous sommes assurés de la régularité et de la sincérité des écritures comptables. Par rapprochement avec les faits qui les avaient causées, nous avons constaté leur exactitude matérielle.

Corrélativement à ces investigations, nous avons demandé communication de documents et sollicité des explications. Il nous a toujours été donné satisfaction.

Des comparaisons que nous avons faites, il ressort qu'aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation des postes.

Il en est de même de la structure générale du Bilan qui vous est présenté. L'an passé, vos décisions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice 1965 ont amené la création au bilan, après répartition, d'un poste Fonds de Prévoyance qui a été doté de 3 millions de F et constitue le seul changement dans le dispositif auquel vous êtes accoutumés.

De la même manière, la décision que vous prendrez cette année au sujet de l'affectation des plus-values à long terme apparues à l'occasion de cessions d'actif immobilisé de votre société, aboutira à l'ouverture, au bilan après répartition, d'un nouveau poste « Réserve spéciale de plus-values à long terme ».

Quant au compte de Profits et Pertes, il comporte également des rubriques « Plus-values à court et à long terme » et « Provisions pour éventualités diverses ».

Ces additions ne constituent pas des modifications dans le sens où l'entend l'article 35 de la loi du 24 juillet 1867, et ceci étant, vous n'aurez donc pas à statuer spécialement sur cette présentation.

En temps utile, votre Président nous a fait tenir le texte du Rapport que le Conseil d'Administration a rédigé à votre intention, sur les opérations de la Société durant l'exercice 1966. Ce rapport comporte des données puisées dans la comptabilité. Sur les chiffres considérés que nous avons contrôlés, nous vous informons qu'ils sont conformes à la réalité.

Nous vous communiquons ci-après le **BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1966**, avant répartition des résultats de l'exercice, sur lesquels vous aurez à vous prononcer. Parallèlement à ce Bilan et sur les mêmes lignes de comptes, nous avons reporté les postes du Bilan de l'exercice 1965.

actif

	1966	1965
Caisse, Banque de France, Chèques Postaux	217 920,20	227 851,94
Banques et Correspondants	19 551 315,26	7 823 477,39
Portefeuille Effets	422 230 977,00	245 626 841,00
Comptes courants	8 656 536,83	—
Avances et débiteurs divers	30 590 046,66	9 066 526,66
Titres	136 202 857,66	125 490 558,16
Comptes d'ordre et divers	2 932 276,79	904 339,88
Frais à amortir	7 271 548,50	—
— Amortissements	7 271 548,50	—
Immeuble, Mobilier	249 713,58	—
— Amortissements	225 618,35	—
	24 095,23	24 095,23
Totaux	620 406 025,63	389 163 690,26

passif

Comptes courants	176 663 299,22	107 417 030,01
Banques et Correspondants	6 480,77	5 686 451,62
Créditeurs divers	9 240 113,02	5 028 352,07
Dividendes restant à payer	52 778,80	45 615,67
Comptes à échéance fixe	142 100 000,00	31 562 550,00
Obligations échangeables	84 000 000,00	84 000 000,00
Comptes d'ordre et divers	60 741 312,69	17 606 153,02
Réserve légale	9 000 000,00	6 000 000,00
Primes d'émission	29 000 000,00	29 000 000,00
Fonds de prévoyance	3 000 000,00	—
Capital	90 000 000,00	90 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	16 284 503,26	11 988 026,02
Report à nouveau	317 537,87	829 511,85
Totaux	620 406 025,63	389 163 690,26

La mise en parallèle des valeurs aux Bilans clos en 1966 et en 1965, fait apparaître les différences en plus ou en moins, que nous énumérons ci-après :

à l'actif

a) Sont en augmentation en 1966 :

Banques et Correspondants, pour	11 727 837,87
Portefeuille Effets, pour	176 604 136,00
Comptes courants, pour	8 656 536,83
Avances et débiteurs divers, pour	21 523 520,00
Titres, pour	10 712 299,50
Comptes d'ordre et divers, pour	2 027 936,91

b) Est en diminution en 1966 :

Caisse, Banque de France, Chèques Postaux, pour	9 931,74
---	----------

au passif

a) Sont en augmentation en 1966 :

Comptes courants, pour	69 246 269,21
Créditeurs divers, pour	4 211 760,95
Dividendes restant à payer, pour	7 163,13
Comptes à échéance fixe, pour	110 537 450,00
Comptes d'ordre et divers, pour	43 135 159,67
Réserve légale, pour	3 000 000,00
Fonds de Prévoyance (compte nouveau)	3 000 000,00
Bénéfice de l'exercice, pour	4 296 477,24

b) Sont en diminution en 1966 :

Banques et correspondants, pour	5 679 970,85
Report à nouveau, pour	511 973,98

Accessoirement, figurent les **ENGAGEMENTS HORS BILAN**, dont voici la nature et les valeurs :

Valeurs données en pension à recevoir	1 496 900 000,00
Engagements par cautions et avals	331 976 974,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	120 850 836,00

Nous vous rappelons que le **BÉNÉFICE NET** de l'exercice 1966, provision pour Impôt sur les Sociétés déduite, atteint **16 284 503,26 F** contre **11 988 026,02 F** au 31 décembre 1965.

Il vous est communiqué ci-après le **COMPTE DE PROFITS ET PERTES**, extrait de la Comptabilité Générale, duquel se dégage le Bénéfice net considéré :

crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	123 818 429,04
Revenus titres filiales et sociétés d'investissement	4 846 996,12
Autres revenus titres	743 781,80
Plus-values réinvesties	4 737 600,55
Plus-values à court terme	405 932,09
Plus-values à long terme	40 756 334,41
Pertes et Profits sur exercices antérieurs	88 831,32
<i>Total du Crédit</i>	<u>175 397 905,33</u>

débit

Intérêts, Commissions et divers réglés	90 961 617,30
Taxes sur le chiffre d'affaires	348 777,20
Frais généraux :	3 807 590,26
Dépenses de personnel	1 403 072,43
Patente et contributions diverses	19 350,90
Dépenses exceptionnelles de publicité	646 940,75
Autres frais généraux	1 738 226,18
Amortissements :	4 785 182,90
Deductibles	30 610,85
Accélérés	16 971,50
Remploi de P.V.	4 737 600,55
Provisions pour risques reconnus	1 065 000,00
Provisions pour éventualités diverses	3 000 000,00
Provisions pour impôt sur les Sociétés	14 388 900,00
Provisions pour imposition des plus-values à long terme	4 075 600,00
Plus-values à long terme disponibles	36 680 734,41
Bénéfice net de l'exercice	16 284 503,26
<i>Total du Débit</i>	<u>175 397 905,33</u>

Nous avons été informés par votre Conseil d'Administration de la proposition qu'il allait soumettre à votre agrément concernant la répartition du Bénéfice distribuable.

Cette proposition ne suscite pas d'observations de notre part.

En résumé et pour conclure, nos examens et contrôles ne nous ayant révélé aucune irrégularité, nous estimons que les **COMPTE**s et le **BILAN** de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966 sont sincères et exacts. Ils reflètent avec précision les opérations et la situation de votre Société pour l'exercice 1966. En conséquence, rien ne s'oppose donc, Messieurs les Actionnaires, à ce qu'ils soient ratifiés sans exception ni réserve.

Fait à Paris le 17 mars 1967

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE
Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris

L. LAUNIAU
Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris

**Rapport spécial sur les opérations visées
à l'article 40 de la loi
du 24 juillet 1867, modifié par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943**

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer avoir reçu dans le cours de l'exercice, plusieurs notifications émanant de votre Conseil d'Administration, relatives à des autorisations données pour des conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 40, modifié, de la loi du 24 juillet 1867.

Ces autorisations concernaient les opérations ci-après :

- 1. Souscription à l'augmentation de capital de l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT (U.C.B.) réservée aux « Tiers Souscripteurs ».*
- 2. Acquisition à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS d'actions de la COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ÉQUIPEMENT (C.E.E.).*
- 3. Acquisition à l'UNION DES MINES-LA HÉNIN d'actions de la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS (C.L.E.P.) et de la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX (C.L.E.R.C.), ainsi que de parts de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CENTRE D'ÉQUIPEMENTS DE RUEIL et de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CENTRE D'ÉQUIPEMENTS DES MOUETTES.*
- 4. Vente à la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE (S.I.N.V.I.M.) de parts de la S.C.I. FÉNÉLON.*
- 5. Prise en charge des frais d'études entreprises dans l'intérêt de votre Société par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENTS (S.E.G.E.C.E.).*
- 6. Cessions d'actions de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENTS (S.E.G.E.C.E.) à des Administrateurs.*

Par ailleurs, votre Société a exercé ses droits de souscription aux augmentations de capital opérées par des Sociétés dans lesquelles elle détenait des participations.

Enfin, nous vous rappelons que des opérations de banque sont effectuées couramment avec les Sociétés qui ont avec la vôtre des Administrateurs communs. Ces opérations entrant dans le cadre de l'activité normalement définie comme relevant de l'objet statutaire ne suscitent pas d'observations, pas plus que n'en suscitent les autres opérations énumérées dans le corps de ce Rapport.

Fait à Paris, le 17 mars 1967

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

G. HEUSSE
*Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris*

L. LAUNIAU
*Commissaire de Sociétés
Agréé par la Cour d'Appel
de Paris*

COMPTES DE L'EXERCICE 1966

BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1966

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques Postaux	217 920,20	217 920,20
Banques et Correspondants	19 551 315,26	19 551 315,26
Portefeuille effets	422 230 977,00	422 230 977,00
Comptes courants	8 656 536,83	8 656 536,83
Avances et débiteurs divers	30 590 046,66	30 590 046,66
Titres	136 202 857,66	136 202 857,66
Comptes d'ordre et divers	2 932 276,79	2 932 276,79
Frais à amortir . . .	7 271 548,50	
– Amortissements	7 271 548,50	—
Immeubles, Mobilier	249 713,58	
– Amortissements	225 618,35	24 095,23
	620 406 025,63	620 406 025,63

passif	Avant répartition	Après répartition
Comptes courants	176 663 299,22	176 663 299,22
Banques et Correspondants	6 480,77	6 480,77
Créditeurs divers	9 240 113,02	9 540 113,02
Dividendes restant à payer	52 778,80	7 252 778,80
Comptes à échéance fixe	142 100 000,00	142 100 000,00
Obligations échangeables 4,50% 1965	84 000 000,00	84 000 000,00
Comptes d'ordre et divers	60 741 312,69	24 060 578,28
Réserves :		
Avant répartition	41 000 000,00	86 680 734,41
Après répartition		
Réserve légale	9 000 000,00	9 000 000,00
Primes d'émission	29 000 000,00	29 000 000,00
Fonds de Prévoyance	3 000 000,00	12 000 000,00
Rés. spé. de plus-values à long terme	—	36 680 734,41
Capital	90 000 000,00	90 000 000,00
Bénéfice	16 284 503,26	
Report à nouveau	317 537,87	102 041,13
	620 406 025,63	620 406 025,63

hors bilan :

(auxquels s'ajoutent les

Engagements par cautions et avals	331 976 974,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	120 850 836,00
valeurs données en pension à recevoir pour	1 496 900 000,00)

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES

débit		
Intérêts, Commissions et divers réglés		90 961 617,30
Taxes sur le chiffre d'affaires		348 777,20
Frais généraux :		3 807 590,26
– Dépenses de personnel	1 403 072,43	
– Patente et contributions diverses	19 350,90	
– Dépenses exceptionnelles de publicité	646 940,75	
– Autres frais généraux	1 738 226,18	
Amortissements :		4 785 182,90
– Divers	47 582,35	
– Par remploi de plus-values	4 737 600,55	
Provisions pour risques		1 065 000,00
Provision pour éventualités diverses		3 000 000,00
Provision pour impôt sur les Sociétés afférents à l'exercice		14 388 900,00
Provision pour imposition des plus-values à long terme		4 075 600,00
Plus-values à long terme disponibles		36 680 734,41
Bénéfice de l'exercice		16 284 503,26
		175 397 905,33

crédit	
Intérêts, Commissions et divers perçus	123 818 429,04
Revenus titres filiales et sociétés immobilières d'investissement	4 846 996,12
Autres revenus titres	743 781,80
Plus-values réinvesties	4 737 600,55
Plus-values à court terme	405 932,09
Plus-values à long terme	40 756 334,41
Pertes et profits sur exercices antérieurs	88 831,32
	175 397 905,33

ANNEXE I

RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(Compagnie Bancaire, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., à partir de 1964, SINVIM et, à partir de 1965, CLEP/CLERC)

	1963 (milliers de F)	1964 (milliers de F)	1965 (milliers de F)	1966 (milliers de F)
RECETTES BRUTES PAR SOCIÉTÉ				
Intérêts, commissions et divers (1) :				
U.F.B.	76 975	95 088	107 242	119 439
U.C.B.	102 831	154 399	207 741	288 335
CETELEM	63 156	73 325	79 059	85 816
C.F.E.C.	19 005	27 653	36 143	47 807
SINVIM	—	10 868	15 279	21 876
CLEP/CLERC	—	—	24 063	50 049
Cie BANCAIRE	49 704	75 253	94 164	123 818
	311 671	436 586	563 691	737 140
Profit sur exercice antérieur ou à caractère spécial	—	2 453	— 104	454
Revenus du Portefeuille Titres de la Compagnie Bancaire	3 634	4 344	5 410	5 591
Total des recettes	315 305	443 383	568 997	743 185
Plus-values à long terme	—	—	—	(40 798)
CHARGES A DÉDUIRE				
Charges fiscales d'exploitation	25 966	32 094	43 515	57 368
Assurance vie	3 636	3 994	4 567	4 297
Intérêts et agios débiteurs	151 145	223 124	270 954	356 899
	180 747	259 212	319 036	418 564
PRODUIT BRUT D'EXPLOITATION	134 558	184 171	249 961	324 621
Frais généraux	75 685	90 563	101 583	123 080
BÉNÉFICE BRUT	58 873	93 608	148 378	201 541
Dotation aux amortissements (1) et provisions pour risques reconnus	4 703	8 224	28 312	51 283
Impôt sur les sociétés	24 231	34 966	51 676	65 771
RÉSULTAT NET GLOBAL DU GROUPE	29 939	50 418	68 390	84 487
Déduire dividendes reçus des filiales consolidées (afférents à l'exercice précédent)	3 594	4 059	5 034	4 985
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE	26 345	46 359	63 356	79 502 (+ 36 718)
Déduire part des tiers (2)	11 211	20 678	31 313	42 033
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ INTÉRESSANT LA Cie BANCAIRE (compte tenu de ses pourcentages de participation dans ses filiales)	15 134 (3)	25 681 (3)	32 043 (3)	37 469 (+ 36 701)
(Nombre d'actions)	(600 000)	(600 000)	(900 000)	(900 000)
Soit : — PAR ACTION	F 25,22	F 42,80	F 35,60	F 41,63
— PAR ACTION ACTUELLE (4)	F 20,18	F 34,24	F 35,60	F 41,63

(1) En comptabilité, ces postes sont majorés, ainsi que les amortissements, du montant des remplois de plus-values.
(2) L'accroissement de la part des tiers tient aux éléments suivants: introduction en Bourse des actions de l'U.F.B. et de l'U.C.B. pour 1963, adjonction de la SINVIM pour 1964, cessions d'actions diverses pour 1965 et introduction du CETELEM pour 1966.

(3) Résultats qui ne tiennent pas compte des plus-values dégagées, notamment sur les cessions d'actions U.F.B. et U.C.B., et dont le montant total atteint 41,8 millions de francs à fin 1965.
(4) Coefficient d'ajustement : 0,80 du fait de l'attribution gratuite 1965 de 1 action pour 4.

ANNEXE II

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA

COMPAGNIE BANCAIRE (1) APRÈS RÉPARTITION (en F.)

actif	au 31.12.1964	au 31.12.1965	au 31.12.1966
Caisse, Banques	201 036 136	266 318 583	337 398 465
Clients :			
Portefeuille effets	2 809 220 022	3 672 415 180	4 976 483 864
Acheteurs ou souscripteurs	629 999 827	697 858 958	782 517 670
Contrats de crédit différé non attribués	2 113 333 720	2 918 741 330	4 112 132 760
Matériel donné en location	—	49 168 733	99 011 754
Débiteurs par acceptations	6 066 426	5 075 359	6 705 833
Débiteurs divers	72 921 917	87 886 468	114 709 457
Titres et participations	47 139 243	51 487 904	69 691 635
Plus-values de consolidation	19 769 228	9 548 811	10 838 446
Comptes d'ordre	12 965 851	22 179 529	35 672 030
Immobilisations d'exploitation	38 470 140	39 241 724	60 689 736
Actionnaires	10 500 450	10 500 450	7 865 175
Total	5 961 422 960	7 830 423 029	10 613 716 825

(1) Les éléments de ce bilan, établi à titre documentaire, sont empruntés aux bilans de: la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CÉTÉLEM, le CÉTÉLEM-AFRIQUE, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT et, à partir de 1965, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX. La Société d'Investissements Immobiliers de France «SINVIM» a paru d'un type d'activité trop différent de celui des autres Sociétés du Groupe pour que les éléments de son bilan puissent être valablement consolidés avec ceux de l'ensemble du Groupe.

passif	au 31.12.1964	au 31.12.1965	au 31.12.1966
Banques, Correspondants	5 837 415	19 709 147	38 321 105
Comptes courants	86 102 425	140 742 202	185 837 921
Dépôts de garantie	4 544 871	7 082 222	5 519 579
Fonds de répartition C.F.E.C.	321 868 060	450 215 888	641 212 852
Créditeurs divers	171 824 440	178 486 285	183 101 754
Emprunts et Mobilisation	2 863 188 800	3 560 479 961	4 619 959 596
Engagements à terme différé	2 113 333 720	2 918 741 330	4 112 132 760
Acceptations à payer	6 066 426	5 075 359	6 705 833
Comptes d'ordre	157 195 700	175 498 258	238 912 050
Obligations échangeables 4,50%	—	84 000 000	168 000 000
Fonds propres	230 477 415	289 808 469	412 704 955
Report à nouveau	983 688	583 908	1 308 420
Total	5 961 422 960	7 830 423 029	10 613 716 825

Participation des tiers non actionnaires de la COMPAGNIE BANCAIRE dans les fonds propres des Sociétés de base du groupe

80 540 958

105 994 862

178 127 176

ANNEXE III

PORTEFEUILLE TITRES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE (au 31 décembre 1966)

VALEUR D'INVENTAIRE : 136 202 857,66 F

	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Valeur d'inventaire
I - FILIALES DU GROUPE			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES	200 702	66,90	(1) 28 305 200,59
UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT	215 089	28,68	(1) 20 622 594,20
CETELEM	232 113	51,58	(1) 19 982 089,03
COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE & DE CREDIT	114 423 (dont 38 140 libérées du quart)	25,43	(1) 9 298 334,97
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE «SINVIM»	253 510	20,28	(1) 17 151 631,90
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS «CLEP»	96 385	60,24	(1) 3 273 987,67
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS ROUTIERS & COMMERCIAUX «CLERC»	24 305	60,76	(1) 822 539,64
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS FAMILIAUX «CLEF»	4 600	92,00	460 000,00
SOCIETE D'ETUDES & DE GESTION DES CENTRES D'EQUIPEMENTS «SEGECE»	2 200	44,00	220 981,00
II - TIERS SOUSCRIPTEUR (émission d'Obligations Echangeables)			
UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT	21 060	2,80	3 159 000,00
III - AUTRES FILIALES			
OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & DE VALEURS MOBILIERES	28 489	22,66	4 127 383,80
SOCIETE FINANCIERE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME	24 000	16,00	2 400 000,00
SOCIETE DE LA GARE ROUTIERE DE RUNGIS «SOGARIS»	12 000	4,80	1 200 000,00
IV - SOCIETES IMMOBILIERES D'INVESTISSEMENTS			
UNION IMMOBILIERE DE FRANCE «U.I.F.»	45 766	1,52	(1) 2 500 011,29
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION «G.F.C.»	24 117	1,20	(1) 1 092 565,53
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD «SIMNOR»	7 810	0,68	(1) 534 557,11

(1) Compte tenu d'un amortissement par emploi de plus-values.

	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Valeur d'inventaire
UNION POUR L'HABITATION	2 500	0,33	250 029,22
«IMMINDO»	10 000	1,66	(1) 219 677,36
UNION GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS «UGIMO»	20 000	1,00	(1) 389 089,20
V - AUTRES VALEURS FRANÇAISES			
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	26 393	0,76	6 094 741,33
COMPAGNIE EUROPEENNE D'EQUIPEMENT «CEE»	27 500	12,22	5 793 875,00
COMPAGNIE GENERALE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER «COGEDIM»	20 000	5,00	2 000 000,00
SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS & HOTELIERS «SOFITEL»	25 086	5,22	(1) 775 400,00
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE & DE L'AGRICULTURE «COFICA»	21 538	1,36	1 201 881,27
GARE ROUTIERE NORD «GARONOR»	20 005 (dont 20 000 libérées de moitié)	6,17	1 000 500,00
SOCIETE AUXILIAIRE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTERET NATIONAL	1 000	6,67	100 000,00
VI - VALEURS ETRANGERES			
UNION ESPAÑOLA DE FINANCIACION	35 294 libérées de moitié	11,76	1 444 583,42
EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT «E.E.D.»	1 250 libérées du quart	3,12	307 125,56
VII - SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES			
DIVERSES S.C.I.	23 482		1 293 185,04
VIII - DIVERS			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations	3 945		181 893,53

TOTAL 136 202 857,66

(1) Compte tenu d'un amortissement par emploi de plus-values.



RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1966, approuve sans réserve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice 1966.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1966 et fixe en conséquence à 8 F par action le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôt ou avoirs fiscaux, avaient été les suivants :

- au titre de l'exercice 1963, 6,77 F et 1,59 F,
- au titre de l'exercice 1964, 6,95 F et 2,20 F,
- au titre de l'exercice 1965, 6,76 F et 3,38 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve les conventions et opérations mentionnées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat des Commissaires aux Comptes, MM. Georges Heusse et Lucien Launiau, Commissaires Agréés par la Cour d'Appel de Paris, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, l'un à défaut de l'autre.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération de chacun des Commissaires aux Comptes à 2 500 F par exercice.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.



LA VIE DES SOCIÉTÉS
DU GROUPE

UNION FRANÇAISE DE BANQUES

L'évolution amorcée en 1965 dans le secteur des biens de consommation s'est progressivement étendue au cours de 1966 aux biens d'équipement, qui intéressent directement l'Union Française de Banques. La reprise modérée des investissements privés productifs, obtenue en partie par le jeu d'incitations fiscales, a entraîné un développement de l'activité des différents départements de crédit spécialisés de l'Union Française de Banques.

Le montant total des crédits consentis pour le financement de biens d'équipement a atteint pour l'exercice écoulé 886 millions de F, en progression de 13% par rapport à 1965; l'encours des opérations de même nature a dépassé, au 31 décembre 1966, 1 167 millions de F, soit une augmentation de 16% sur le chiffre de l'année précédente.

Le montant global des engagements de l'Union Française de Banques, compte tenu des opérations courantes de banque traitées avec les Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire et les banques participantes, s'est élevé à 1 567 millions de F au 31 décembre 1966 (dont 1 391 millions en risque propre).

Sur le plan commercial, la prospection, tant auprès des vendeurs que des acheteurs, a été intensifiée, et le souci d'apporter à sa clientèle un service plus complet a conduit l'Union Française de Banques à ouvrir un nouveau bureau à Pau, portant ainsi à 21 le nombre de ceux-ci.

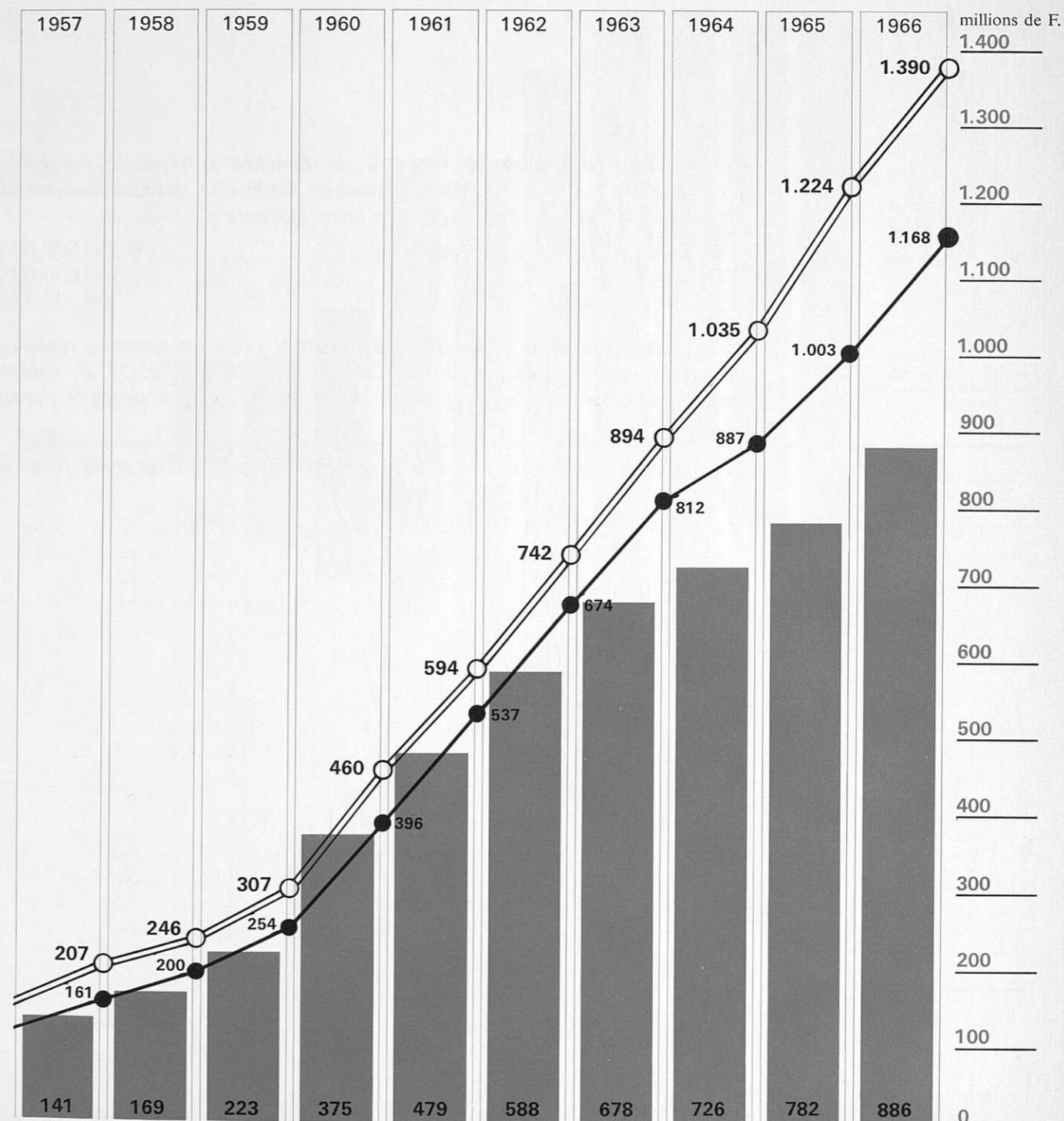
Dans le domaine des tâches administratives et de gestion, les travaux préparatoires à la mise en place d'un ordinateur — prévue pour l'été 1967 — sont déjà largement avancés et ont permis une sensible compression des frais généraux en même temps qu'une efficacité accrue des services.

Du fait de ces divers éléments, les bénéfices de l'exercice enregistrent une hausse appréciable par rapport à ceux de l'exercice précédent : le compte de Profits et Pertes fait en effet ressortir un solde bénéficiaire de 9 058 608,13 F contre 7 755 803,87 F au titre de l'exercice 1965, soit une progression de 16%.

U. F. B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE

■ Chiffre d'affaires équipement professionnel (crédits accordés et utilisés)
○ Encours total de l'UFB
● Encours à l'équipement professionnel



Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice à répartir s'établit à 9 149 738,37 F que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 19 avril 1966 a décidé d'affecter de la façon suivante :

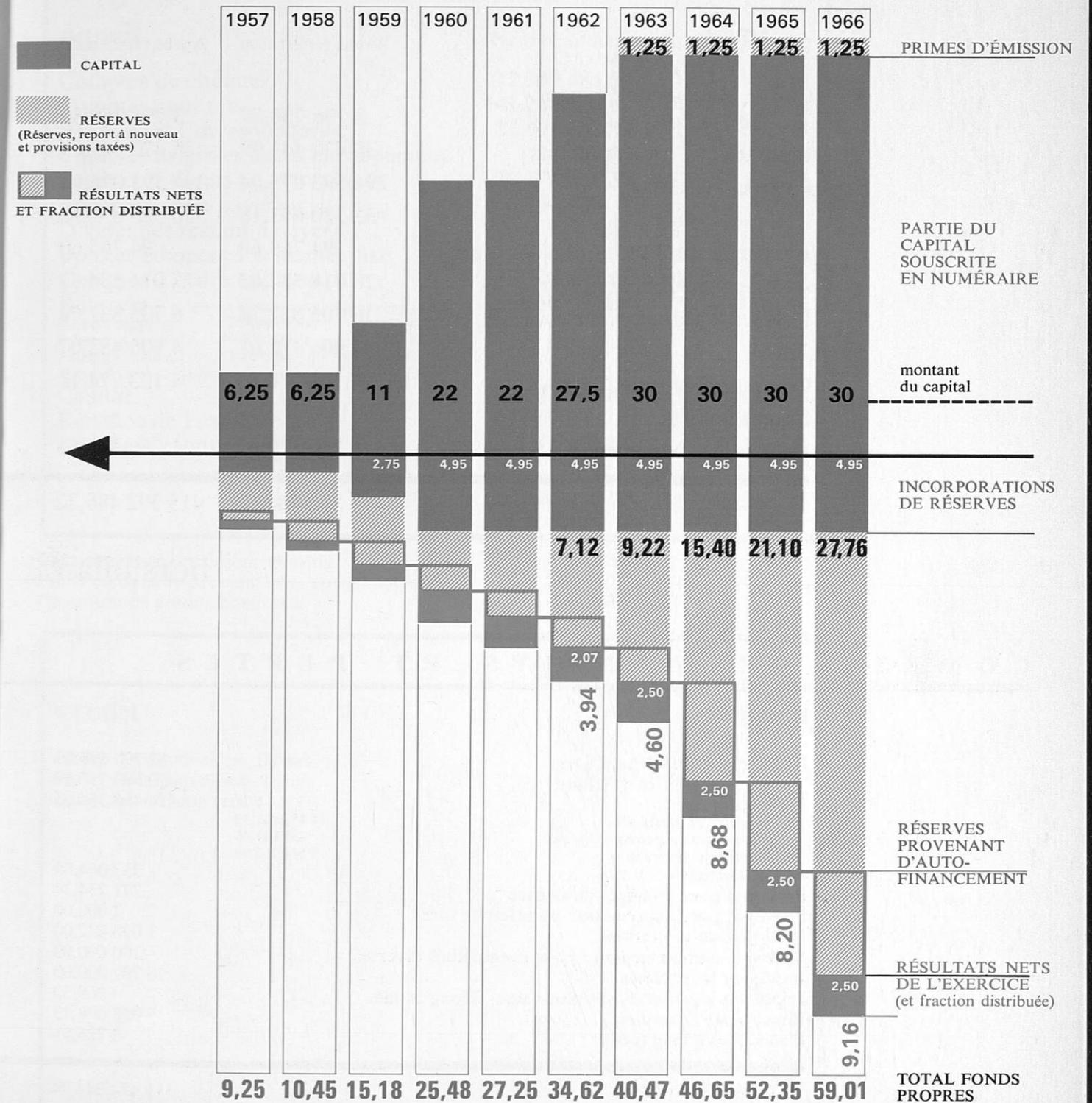
- Dotation à la réserve facultative 6 550 000,00 F
- Distributions 2 500 000,00 F
- Report à nouveau 99 738,37 F

Les fonds propres de la Société enregistrent ainsi un nouveau renforcement, les réserves passant de 20 250 000 F à 26 808 725,51 F, compte tenu d'une plus-value à long terme nette de 8 725,51 F dégagée durant l'exercice.

Le dividende servi se monte à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

U. F. B.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1966

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques Postaux	3 796 750,80	3 796 750,80
Banques et Correspondants	38 470 448,09	38 470 448,09
Portefeuille effets	294 593 075,04	294 593 075,04
Comptes courants	33 320 653,18	33 320 653,18
Avances garanties	94 765,60	94 765,60
Avances et débiteurs divers	28 014 534,62	28 014 534,62
Débiteurs par acceptations	6 705 832,74	6 705 832,74
Titres	4 906 482,07	4 906 482,07
Comptes d'ordre et divers	4 123 774,14	4 123 774,14
Frais à amortir	—	—
Immeubles, Mobilier	1 276 170,44	1 276 170,44
	415 302 486,72	415 302 486,72

passif	Avant répartition	Après répartition
Comptes de chèques	12 339 484,59	12 339 484,59
Comptes courants	141 236 114,54	141 236 114,54
Banques et Correspondants	21 601 562,83	21 601 562,83
Comptes exigibles après encaissement	34 253,00	34 253,00
Créditeurs divers	26 179 937,39	26 279 937,39
Acceptations à payer	6 705 832,74	6 705 832,74
Dividendes restant à payer	9 362,88	2 409 362,88
Bons et comptes à échéance fixe	11 450 000,00	11 450 000,00
Comptes d'ordre et divers	136 337 474,87	136 337 474,87
Réserves :		
Avant répartition		Après répartition
Réserve légale	3 000 000,00	3 000 000,00
Réserve statutaire	16 000 000,00	22 550 000,00
Prime d'émission	1 250 000,00	1 250 000,00
Plus-values à long terme	—	8 725,51
Capital	30 000 000,00	30 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	9 067 333,64	—
Bénéfices reportés	91 130,24	99 738,37
	415 302 486,72	415 302 486,72

hors bilan :

Engagements par cautions et avals	23 555 667,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	381 027 597,00
Ouverture de crédits confirmés	166 354 207,00

C O M P T E D E P R O F I T S E T P E R T E S

débit		
Intérêts, Commissions, Divers		62 790 698,03
Taxes sur le Chiffre d'Affaires		10 690 757,69
Frais généraux :		24 456 354,85
- Dépenses de personnel	14 453 061,33	
- Patentes et contributions diverses	489 031,46	
- Autres frais généraux	9 514 262,06	
Amortissements		253 064,89
Provision pour créances douteuses		271 734,34
Provision pour dépréciation portefeuille titres		2 000,00
Provision moyen terme		1 050 032,00
Provision complémentaire pour éventualités diverses		100 000,00
Impôt sur les sociétés		10 792 000,00
Impôt sur les sociétés sur plus-values à long terme		969,50
Bénéfice de l'exercice		9 058 608,13
Plus-values à long terme		8 725,51
		119 474 944,94

crédit		
Intérêts, Commissions, Divers		119 439 214,89
Plus-values réinvesties		26 035,04
Plus-values à long terme		9 695,01
		119 474 944,94

CÉTÉLEM

Dans le courant de l'année 1966, l'ensemble des crédits réglés par le CÉTÉLEM s'est élevé à 759 millions de francs contre 708 en 1965. Cette progression globale de plus de 7% correspond aux prévisions faites au début de l'année et comporte en fait des variations très différentes selon les secteurs.

Les financements pour l'acquisition d'appareils ménagers ont progressé de 5% et représentent 38% de l'ensemble des financements. Les crédits accordés groupant plusieurs appareils ont fortement contribué à cette progression. En 1967, les intentions d'achat enregistrées par l'INSEE permettent d'envisager une progression comparable à celle de 1966.

Les crédits pour l'acquisition de téléviseurs sont en diminution de 4% par rapport à l'année dernière et représentent 23% des financements du CÉTÉLEM. Il est certain que l'année 1966 a été marquée par un ralentissement assez net des ventes de téléviseurs. Les perspectives du lancement, dans le courant de l'année 1967, de la télévision en couleurs seraient, aux dires de certains, une des causes de la relative régression des ventes en 1966. Les prévisions de progression de ce marché en 1967 seraient de 5%.

L'ameublement est le secteur des financements du CÉTÉLEM où la progression a été la plus importante en 1966. Les crédits réglés ont dépassé de 28% ceux de l'année précédente et représentent 21% du total des crédits. Il n'est pas douteux que ce département doit encore connaître de forts développements.

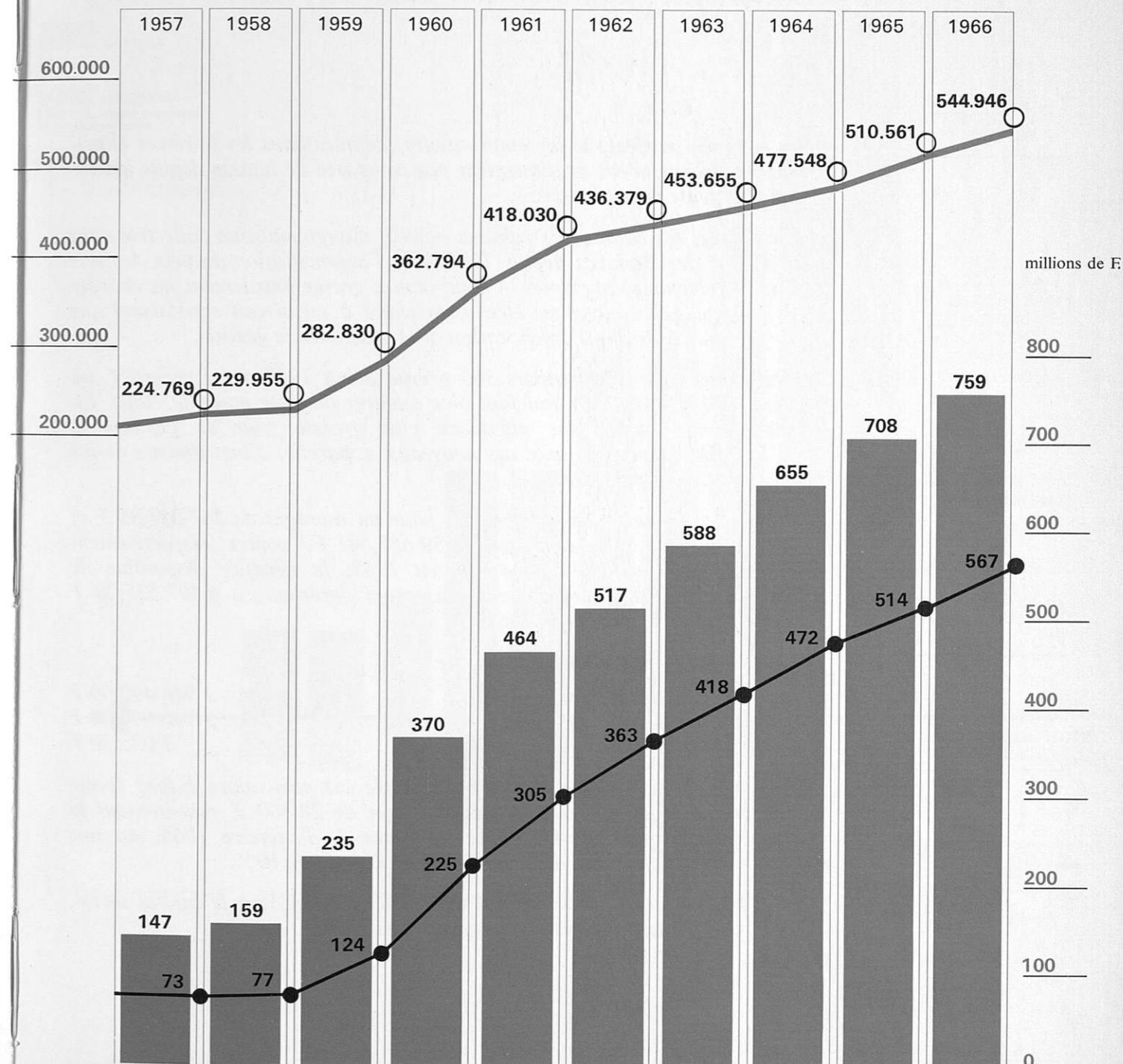
Les crédits accordés par le CÉTÉLEM sur les voitures particulières, les caravanes et les bateaux, ont augmenté de 7% en 1966 et représentent environ 18% des crédits du CÉTÉLEM. Le rythme de progression de ce secteur a été relativement lent chaque année car il ne constitue qu'un complément de notre activité traditionnelle. Le niveau atteint est celui qui avait été fixé dès l'origine; l'avenir peut être envisagé avec confiance.

En même temps qu'il mettait au point des formules nouvelles et développait son activité dans de nouveaux secteurs, le CÉTÉLEM a poursuivi la mise en œuvre d'une stricte politique de productivité, qui a été l'élément déterminant de l'amélioration de ses résultats. Soulignons à ce sujet que

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES,
DE L'ENCOURS
ET DU NOMBRE DE CRÉDITS ACCORDÉS

■ Chiffre d'affaires
○ Nombre de crédits accordés
● Encours



les sommes payées par les emprunteurs, définies dans les barèmes exprimés en Francs, n'ont pratiquement pas comporté de hausse depuis janvier 1961 et même novembre 1958.

Par contre, les hausses de salaires – 39% d'augmentation collective dans le secteur des Banques depuis 1961 – et l'augmentation du prix des services – téléphone, imprimés – sont venues grever lourdement les charges de gestion. Elles n'ont pu être maintenues à un niveau satisfaisant que par un souci constant d'amélioration des conditions de gestion.

L'installation des ordinateurs 360 prévue début 1967 a été précédée, au cours de 1966, d'études qui font bien augurer de cette nouvelle étape. En même temps que d'une puissance plus grande pour sa gestion, le CÉTÉLEM disposera, avec ces nouveaux appareils, d'instruments moins onéreux que les précédents.

Après dotation aux amortissements pour un montant de 267 057,85 F et aux provisions diverses pour 4 559 657,64 F, contre respectivement 468 232,27 F et 3 039 514,45 F en 1965, le bénéfice disponible de l'exercice s'établit, compte tenu du report antérieur, à 6 697 525,20 F contre 6 023 304,30 F à fin 1965.

Il a été réparti de la manière suivante :

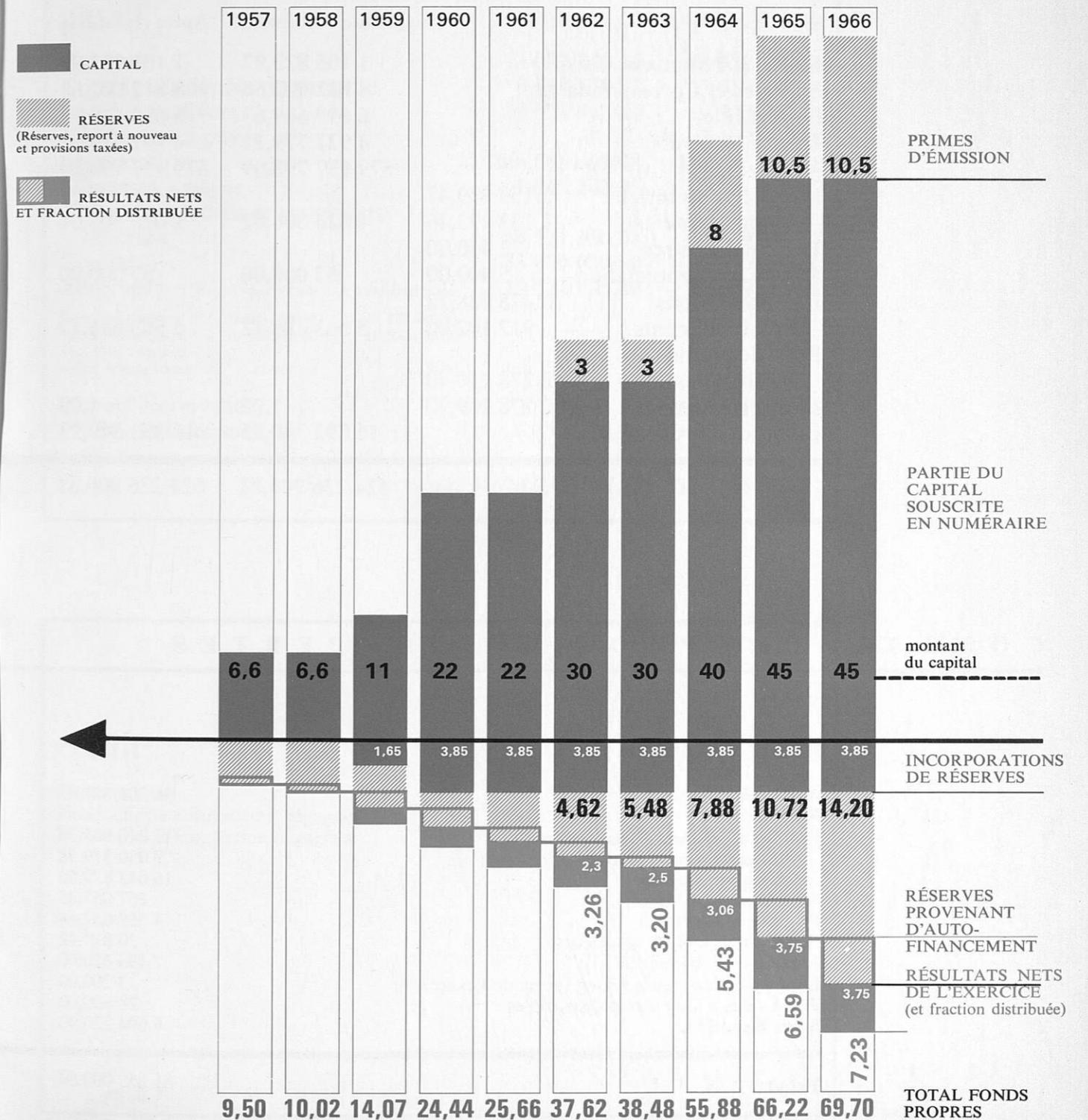
– Dotation aux réserves	2 946 490,00 F
– Distributions	3 750 000,00 F
– Report à nouveau	1 035,20 F

En outre, le compte de la réserve spéciale sur plus-values à long terme s'élevant à 41 400 F a reçu une dotation de 28 800 F représentant la plus-value à long terme réalisée au cours de l'exercice 1966, sur une cession de droit au bail, déduction faite de l'impôt de 10%.

Le dividende a été, pour les 450 000 actions composant le capital social, fixé à 8 F par action assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



B I L A N D U C É T É L E M A U 3 1 D É C E M B R E 1 9 6 6

actif	Avant répartition	Après répartition
Chèques Postaux et Caisse	1 105 823,92	1 105 823,92
Banques et Correspondants	8 812 002,68	8 812 002,68
Portefeuille	6 699 669,63	6 699 669,63
Débiteurs divers	4 921 779,11	4 921 779,11
Acheteurs	579 157 798,09	579 157 798,09
Mobilier - Matériel	2 159 979,47	
- Amortissements	- 1 133 173,46	1 026 806,01
Portefeuille titres	72 400,00	
- Prov. pr. dépréciation-	15 400,00	57 000,00
Immobilisations	6 475 788,12	
- Amortissements	- 912 102,00	5 563 686,12
Frais de premier établissement	2 278 210,70	
- Amortissements	- 2 278 209,70	1,00
Comptes d'ordre	16 892 340,25	16 892 340,25
	624 236 906,81	624 236 906,81

passif	Avant répartition	Après répartition
Banques	13 039 248,46	13 039 248,46
Comptes et dépôts de garantie	5 519 578,71	5 519 578,71
Créditeurs divers	19 520 040,41	19 520 040,41
Dividendes à payer	-	3 600 000,00
Mobilisation	446 586 609,98	446 586 609,98
Dépenses à payer	7 628 142,07	7 781 342,07
Comptes d'ordres et provisions diverses	60 521 356,58	60 489 356,58
Capital :	45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves :	19 724 405,40	22 699 695,40
Réserves diverses	9 183 005,40	12 129 495,40
Primes d'émission	10 500 000,00	10 500 000,00
Rés. Spéc. de plus-values à long terme	41 400,00	70.200,00
Report à nouveau	3 304,30	1 035,20
Profits de l'exercice	6 694 220,90	-
	624 236 906,81	624 236 906,81

C O M P T E D E P R O F I T S E T P E R T E S

débit	
Agios débiteurs	26 205 577,91
Frais généraux :	
- Frais de personnel et charges sociales	15 220 903,74
- Charges fiscales d'exploitation	9 050 319,58
- Autres frais généraux	16 613 829,60
Amortissements divers	267 057,85
Provisions diverses	4 559 657,64
Pertes sur exercices antérieurs	20 813,42
Impôt sur les bénéfices	7 194 620,00
Impôt sur plus-values à long terme de l'exercice	3 200,00
Plus-values à long terme disponibles	28 800,00
Solde disponible	6 694 220,90
	85 859 000,64

crédit	
Produits bruts	85 816 273,00
Plus-values à court terme dégagées	10 727,64
Plus-values à long terme dégagées	32 000,00
	85 859 000,64

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

L'expansion des activités de l'U.C.B. s'est poursuivie en 1966, se traduisant par un taux de progression de 23% par rapport à 1965 : le volume des crédits distribués au cours de l'année a dépassé 2,5 milliards de F.

Dans le domaine des concours mis à la disposition des constructeurs, les demandes de crédits pour l'acquisition de terrains à bâtir sont restées sensiblement au niveau de 1965, mais l'U.C.B. a apporté une aide accrue (+ 14%) au financement des chantiers, au profit, particulièrement, de programmes dont les caractéristiques ne permettent pas l'attribution de concours financiers publics. En outre, les promoteurs ont eu recours plus fréquemment que l'an dernier aux garanties financières instituées en 1963 : le montant des engagements pris à ce titre est passé durant l'exercice de 340 à 391 millions de F.

La croissance du volume et de la durée des interventions de l'U.C.B. en faveur des constructeurs, a entraîné une augmentation de 26% de l'encours, qui se situait au 31 décembre 1966 à environ 1 094 millions de F.

Les mesures d'allongement de la durée des crédits prises, dès le début de l'exercice 1966, au profit des acquéreurs de logements neufs, ont largement soutenu l'expansion de ce secteur d'activité.

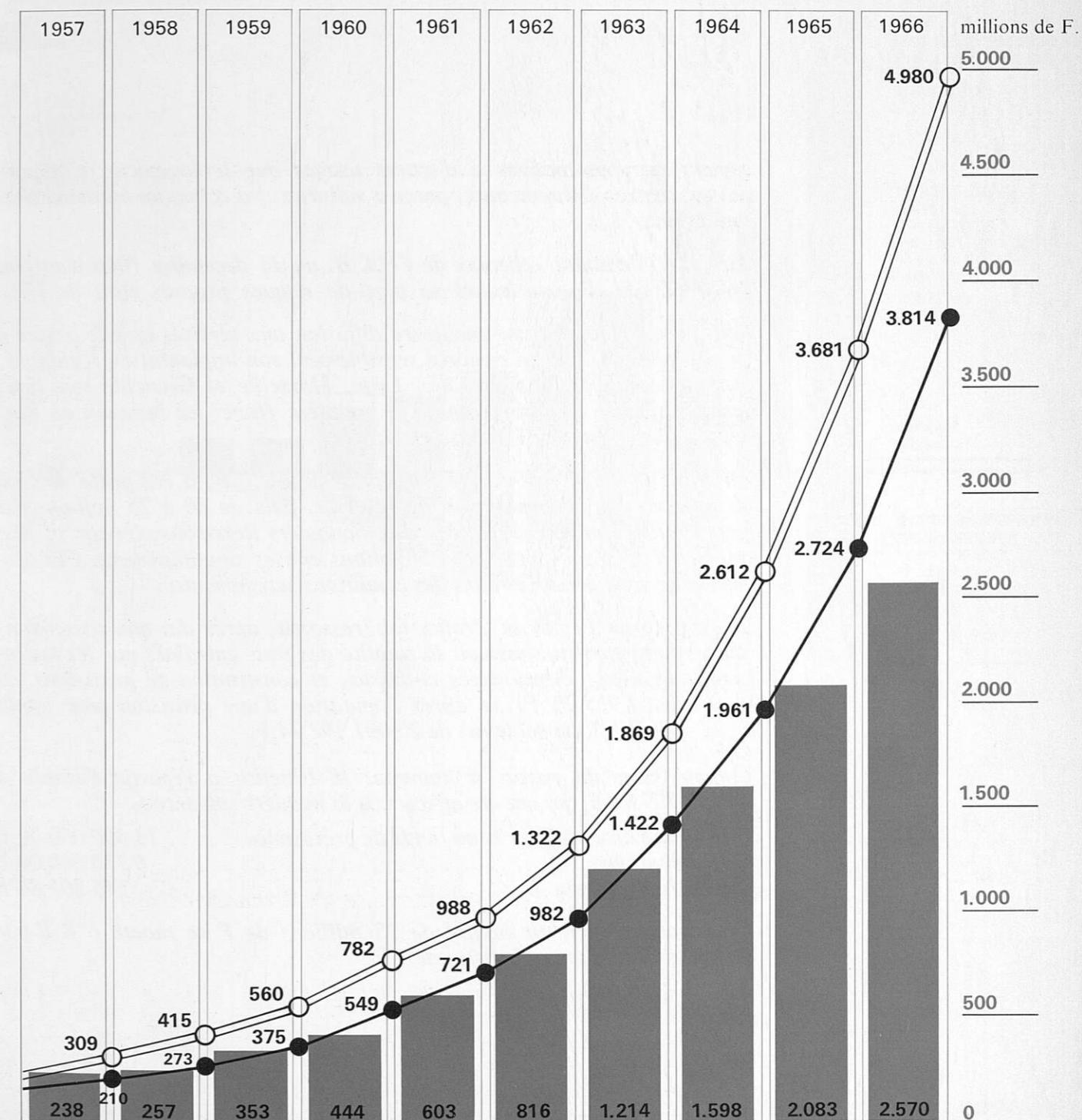
Plus de 32 000 prêts à l'accession à la propriété ont ainsi été accordés en 1966, à moyen ou à long terme – avec le concours de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit – pour un montant supérieur à un milliard de F, en progression d'environ 30% sur 1965. Ces crédits se décomposent en :

- 60%, à titre de compléments de prêts spéciaux ordinaires ou différés du Crédit Foncier, ou de prêts de sociétés de Crédit Immobilier,
- 40%, à titre de financements principaux.

En ce qui concerne le patrimoine immobilier existant, l'U.C.B. n'a pas seulement permis la modernisation de 15 000 logements pour un montant de 207 millions, en forte progression; elle a également contribué à favoriser les transactions immobilières – donc la mobilité du marché – en accordant pour l'acquisition de logements anciens des prêts dont le montant total est supérieur de 30% à ceux de l'année dernière. Enfin, le finan-

U.C.B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE.



BILAN DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT AU 31 DÉCEMBRE 1966

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux	222 756 627,73	222 756 627,73
Portefeuille effets	145 932 427,52	145 932 427,52
Clients et débiteurs divers	54 312 108,00	54 312 108,00
Portefeuille-titres	10 550 247,32	10 550 247,32
Comptes d'ordre et divers	129 471,86	129 471,86
Immobilisations	7 596 121,66	
– Amortissements	1 732 915,89	
	5 863 205,77	5 863 205,77
	439 544 088,20	439 544 088,20

passif	Avant répartition	Après répartition
Banques	45 489 794,53	45 489 794,53
Clients et créditeurs divers	181 888 559,00	181 888 559,00
Comptes d'ordre et divers	11 259 408,65	11 259 408,65
Dividendes à payer	11 020,16	6 261 020,16
Obligations échangeables 4,5% 1966	84 000 000,00	84 000 000,00
Réserves :		
Avant répartition		Après répartition
Réserve légale	2 648 916,93	3 658 682,22
Fonds de prévoyance	5 000 000,00	8 000 000,00
Réserve spéciale	6 551 083,07	15 841 317,78
Prime d'émission	7 500 000,00	7 500 000,00
Capital	75 000 000,00	75 000 000,00
Report à nouveau	104 113,12	645 305,86
Résultats de l'exercice 1966	20 091 192,74	
	439 544 088,20	439 544 088,20

hors bilan :

Valeurs données en pension à recevoir	2 426 950 000,00
Effets de mobilisation circulant sous endos	1 125 240 863,69
Engagements par ouverture de crédit	161 607 296,89
Engagements par cautions et avals	131 520 929,38
Valeurs reçues en pension à livrer	11 100 000,00

C O M P T E D E P R O F I T S E T P E R T E S

débit		
Intérêts, Commissions et divers réglés		172 684 297,67
Frais généraux :		32 143 604,78
- Dépenses de Personnel	13 947 184,69	
- Impôts et taxes	1 192 764,10	
- Autres frais généraux	17 003 655,99	
Taxes sur le Chiffre d'Affaires réglées		24 532 606,39
Amortissements ordinaires		317 432,11
Amortissements des frais exceptionnels d'augmentation de capital et d'émission d'obligations échangeables		8 246 419,37
Provisions pour risques		7 928 073,80
Provision pour impôt sur les Sociétés 50%		22 391 710,00
Bénéfice net		20 091 192,74
		288 335 336,86

crédit	
Intérêts, Commissions et divers perçus	263 741 328,59
Taxes sur le Chiffre d'Affaires récupérées	24 210 296,85
Produits du portefeuille-titres	355 409,95
Revenus des immeubles	28 301,47
	288 335 336,86

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

L'activité de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit a connu, en 1966, un important développement qui s'exprime par une progression de son chiffre d'affaires de 44% sur l'exercice précédent.

Ces résultats ont été acquis malgré une pression toujours plus forte de la concurrence, notamment avec l'entrée de l'ensemble des banques sur le marché des crédits immobiliers.

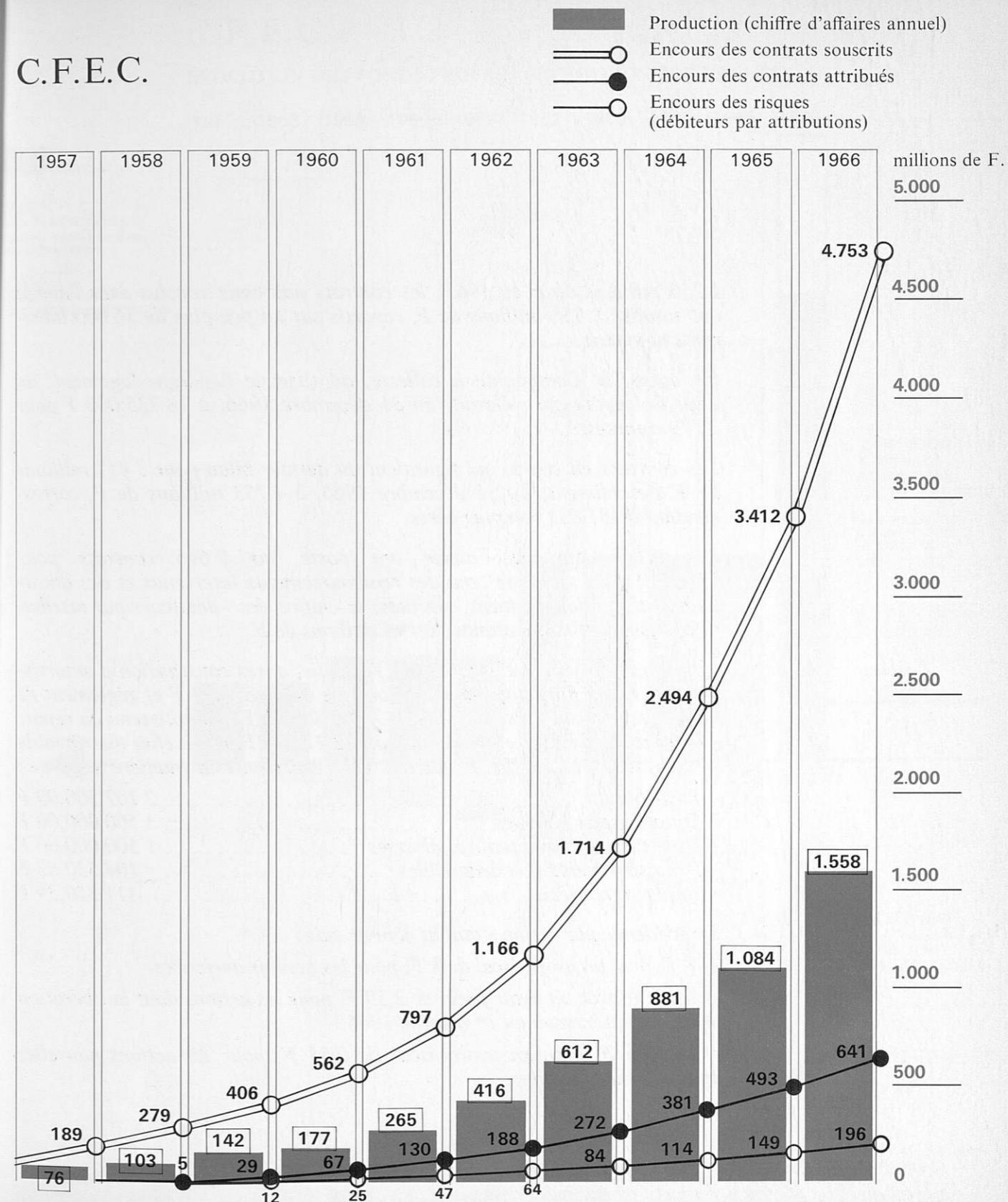
Par ailleurs, le marché hypothécaire dont la création est sans doute trop récente pour permettre d'apprécier l'importance des capitaux qu'il pourra fournir aux organismes habilités à l'utiliser, devrait tout au moins leur apporter certaines assurances de liquidité susceptibles de les inciter à accroître le volume de leurs engagements.

L'épargne-logement, qui ne débouchera sur des réalisations que dans quelques mois, a rencontré un succès qui prouve tout l'intérêt de ce nouvel et important instrument de financement : bien qu'elle ne dispose pas de guichets, la Compagnie Française a, par son action dans ce domaine, rappelé sa vocation à utiliser une procédure directement inspirée de ses propres techniques.

Les conditions difficiles qui étaient déjà celles du marché immobilier en 1965 n'ont fait que s'aggraver au cours du dernier exercice. Ces difficultés ont du moins facilité à la Compagnie, en tempérant la forte poussée de sa production, le respect des règles d'encadrement qui ont été imposées par les autorités de tutelle aux Sociétés de crédit différé, à un moment d'ailleurs curieusement choisi puisque les ventes avaient plutôt besoin d'être stimulées par de larges possibilités de crédit et que, dans le même temps, se préparait la mise en place des conditions d'une concurrence nouvelle et largement ouverte.

La Compagnie Française est parvenue — au prix de mesures dont elle s'est efforcée d'amortir les effets les plus fâcheux pour son fonds de commerce — à maintenir sa production dans les limites générales qui lui étaient imposées. Le total des contrats ayant pris effet dans l'exercice écoulé et des accords donnés en 1966 avec date d'effet postérieure à la clôture de l'exercice, a dépassé 1 800 millions de F contre, sur les mêmes bases,

C.F.E.C.



1 250 millions de F en 1965; les contrats nouveaux conclus dans l'année ont totalisé 1 558 millions de F, répartis sur un peu plus de 36 000 adhérents nouveaux.

En outre, la Compagnie a collecté, au titre de l'épargne-logement, un total de dépôts qui s'élevait, au 31 décembre 1966, à 18 735 000 F pour 1 779 comptes.

Les contrats en cours, qui figuraient au dernier bilan pour 3 412 millions de F s'établissent, au 31 décembre 1966, à 4 753 millions de F, correspondant à 131 832 comptes gérés.

Les attributions de l'année ont porté sur 9 646 contrats pour 257 357 000 F: compte tenu des remboursements intervenus et des amortissements périodiquement effectués, le chiffre des « débiteurs par attribution » ressortait en fin d'année à 196 millions de F.

Le compte de pertes et profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 6 221 654,59 F et règlement de l'impôt sur les sociétés, un solde de 7 600 209,05 F: compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 23 172,16 F, le bénéfice distribuable s'établit à 7 623 381,21 F qui ont été répartis de la manière suivante:

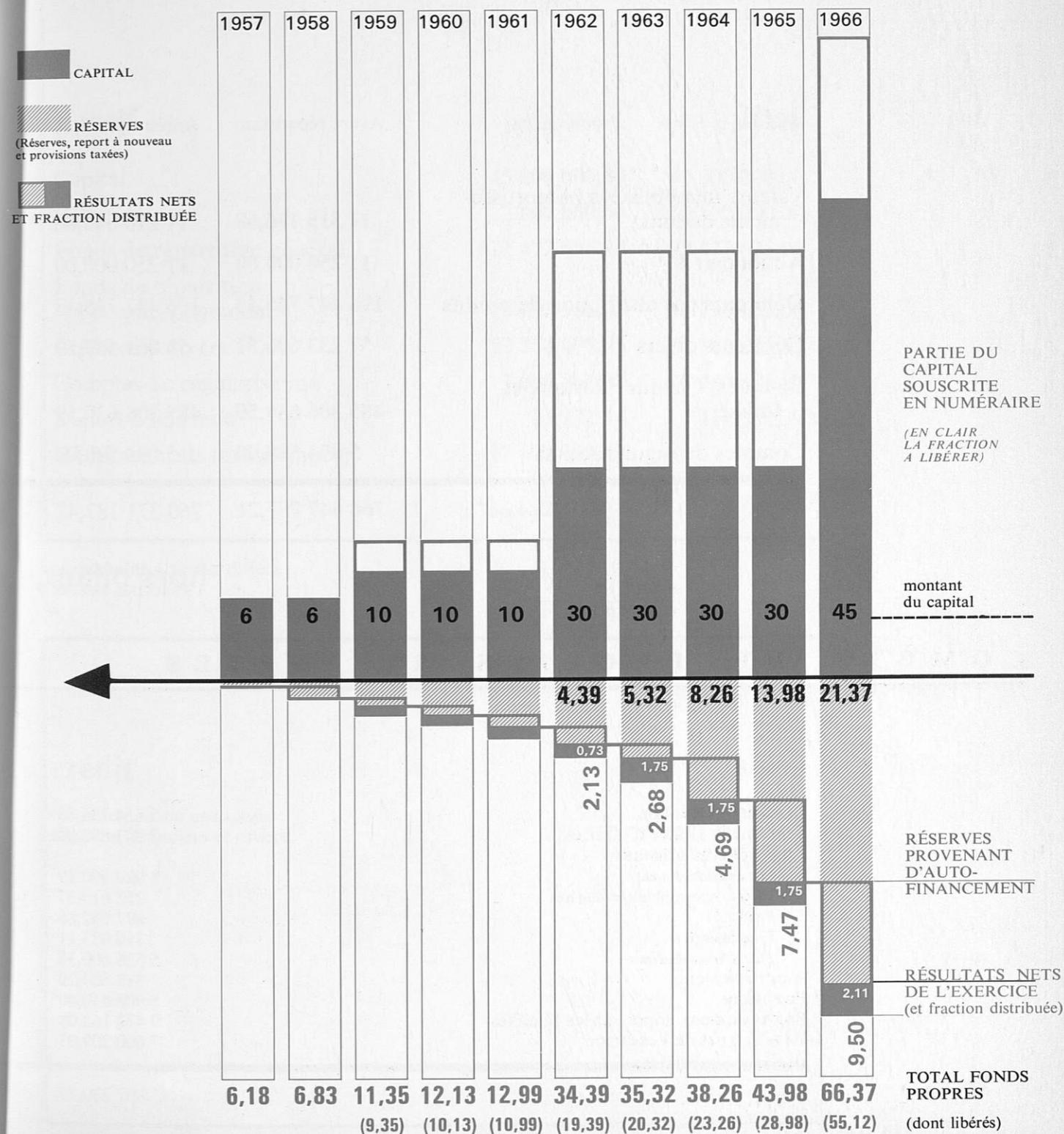
- Distribution	2 107 500,00 F
- Dotation aux réserves	3 500 000,00 F
- Provision pour éventualités diverses	1 500 000,00 F
- Amortissements non déductibles	104 530,82 F
- Report à nouveau	411 350,39 F

Le dividende par action s'établit comme suit:

- 8 F, avec un avoir fiscal de 4 F, pour les actions anciennes.
- 5,18 F, avec un avoir fiscal de 2,59 F, pour les actions dont la libération totale est intervenue au 1^{er} octobre 1966.
- et 1,06 F, avec un avoir fiscal de 0,53 F, pour les actions nouvelles créées durant l'exercice.

C. F. E. C.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 1966

actif	Avant répartition	Après répartition
Valeurs immobilisées (Amortissements déduits)	11 315 176,68	11 210 645,86
Actionnaires	11 250 000,00	11 250 000,00
Débiteurs par attribution de crédits	196 447 745,43	196 447 745,43
Débiteurs divers	57 233 606,51	51 061 567,59
Banques, Chèques Postaux et Caisse	485 306 630,59	485 306 630,59
Comptes de régularisation	5 094 598,00	5 094 598,00
	766 647 757,21	760 371 187,47

passif	Avant répartition	Après répartition
Capital	45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves	7 000 000,00	10 500 000,00
Fonds de répartition général	622 477 695,94	622 477 695,94
Fonds de répartition Epargne-Logement	18 735 156,06	18 735 156,06
Créditeurs divers	53 258 499,05	60 166 123,21
Comptes de régularisation	3 080 861,87	3 080 861,87
Report à nouveau	23 172,16	411 350,39
Résultats bruts (avant impôt)	17 072 372,13	—
	766 647 757,21	760 371 187,47

hors bilan :

Engagements à terme différé	4 112 132 760,00
Contrats attribués	640 551 300,00
	4 752 684 060,00

C O M P T E D E P R O F I T S E T P E R T E S

débit	
Frais de production	5 854 734,88
Taxe sur le chiffre d'affaires	2 341 893,09
Frais généraux divers:	
- Dépenses Personnel	8 929 590,19
- Patente et contributions diverses	252 619,57
- Publicité	897 682,86
- Frais financiers	710 083,11
- Autres frais généraux	5 526 600,35
Amortissements	312 804,19
Provisions	5 908 850,40
Provision pour impôt sur les Sociétés	9 472 163,08
Bénéfice net de l'exercice	7 600 209,05
	47 807 230,77

crédit	
Frais de gestion encaissés	29 552 318,08
Produits financiers et divers	18 254 912,69
	47 807 230,77

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE

L'évolution de la conjoncture immobilière en 1966 a été marquée par une aggravation des phénomènes constatés depuis deux ans et demi. Les ventes en effet n'ont pas dépassé le niveau de 1965 alors que les mises en vente de nouveaux logements sont restées supérieures aux ventes et ont provoqué une nouvelle augmentation du stock disponible sur le marché. Ce stock, pour la région parisienne, peut être maintenant évalué à plus de 22 mois de vente contre 17 mois à la fin de 1965. En outre, il faut noter que parmi les logements offerts au public, la proportion de ceux dont la construction est achevée s'est accrue de 120% pendant l'exercice.

Cette situation n'a pas été sans influencer l'activité de la SINVIM qui a traversé pendant cette période difficile dans des conditions satisfaisantes. Les prises de participations nouvelles ont été volontairement réduites et ne représentent en valeur que la moitié de la production de l'année 1965. Une sélection sévère des programmes proposés a été en effet opérée et parmi les opérations retenues, le nombre de celles qui seront réalisées avec des prêts du Crédit Foncier est en augmentation très sensible par rapport à l'an dernier.

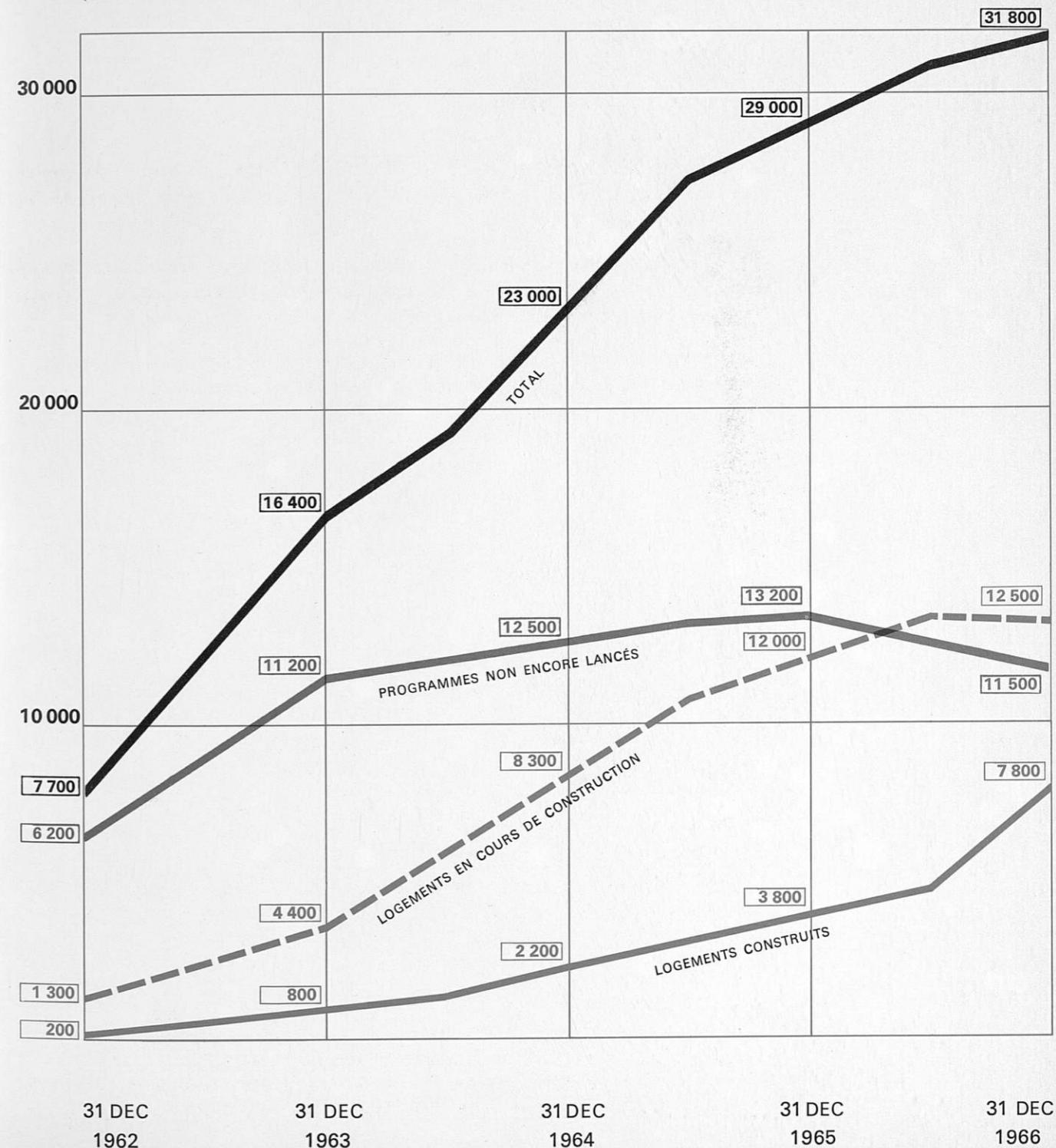
Les ouvertures de chantiers qui ont légèrement diminué par rapport à 1965, portent sur près de 5 000 logements au total; actuellement, plus de 12 000 logements appartenant à des programmes dans lesquels intervient la SINVIM, sont en cours de construction. D'autre part, près de 40 chantiers se sont achevés au cours de l'exercice.

Dans le domaine commercial, les résultats obtenus ont été encourageants en dépit d'une conjoncture peu favorable. Les ventes de la Société se situent en effet à un niveau supérieur à celui du marché et sont en augmentation de 17% par rapport à celles de l'année précédente.

La SINVIM est intervenue d'autre part en liaison avec l'U.C.B. pour faciliter l'octroi des garanties financières prévues par la loi du 15 mars 1963, au profit des souscripteurs de logements. Les engagements de reprise qu'elle a pris à ce titre vis-à-vis de l'U.C.B. portaient à la fin de 1966, sur près de 175 opérations en cours, représentant 12 000 appartements.

STADE D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES AUXQUELS PARTICIPE LA SINVIM.

(EN NOMBRE DE LOGEMENTS)

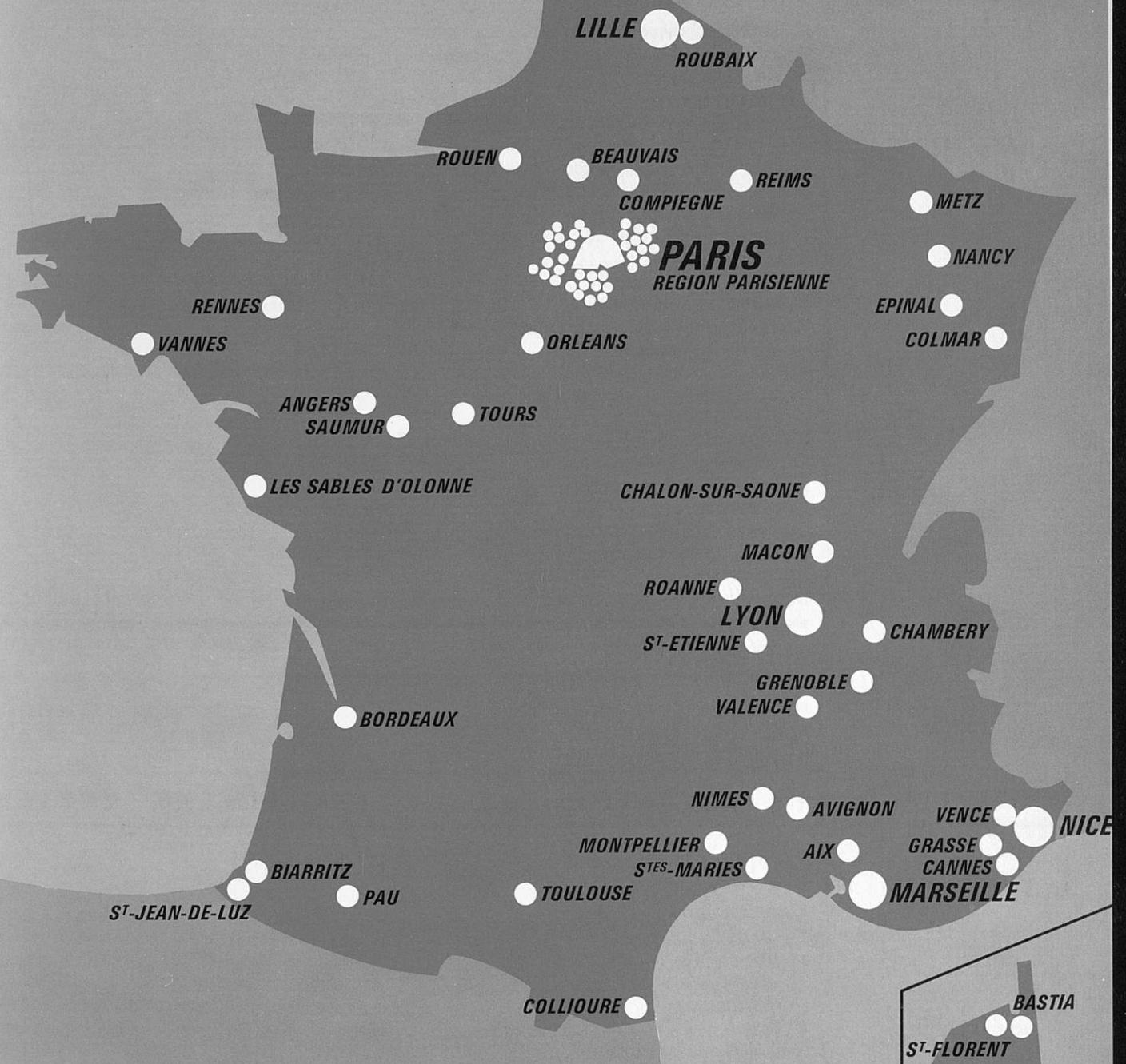


Le compte de Profits et Pertes fait ressortir, après dotation aux amortissements et à la provision pour impôts, un résultat bénéficiaire net de 9 637 954,33 F.

En raison des incertitudes que connaît actuellement le marché immobilier, il a paru préférable au Conseil de ne proposer aucune mise en distribution au titre de l'exercice 1966.

Le bénéfice à répartir qui, compte tenu du report à nouveau de l'exercice 1965, s'élève à 9 638 234,02 F, a reçu l'affectation suivante :

- Réserve légale	481 897,72 F
- Plus-value à réinvestir	9 156 011,46 F
- Report à nouveau	324,84 F



PRINCIPALES VILLES OU INTERVIENT LA SINVIM

B I L A N D E L A S I N V I M A U 3 1 D É C E M B R E 1 9 6 6

actif		Avant répartition	Après répartition
Frais d'établissement :			
Frais d'établissement	4 800,00		
- Amortissements	- 4 800,00		
Immobilisations :			
Immobilisations d'exploitation	1 069 570,00		
- Amortissements	- 150 249,96	919 320,04	919 320,04
Immeubles en exploitation	5 518 267,17		
- Amortissements	- 285 140,01	5 233 127,16	5 233 127,16
Autres valeurs immobilisées :			
Participations à des sociétés immobilières locatives	1 928 880,27		
Titres de participation	2 724 281,00	4 653 161,27	4 653 161,27
Valeurs d'exploitation :			
Participations à des opérations immobilières en cours	168 983 375,89		
- Plus-values réinvesties	- 2 751 348,08	166 232 027,81	166 232 027,81
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes bloqués en garantie	32 066 502,22		
Sociétés Immobilières	3 281 682,32		
Notaires et Acquéreurs	927 290,47		
Débiteurs divers	1 108 150,32		
Comptes de régularisation Actif	615 675,03		
Avances à court terme	4 008 818,95		
Effets à recevoir	29 382,00		
Banques et Chèques Postaux	127 800,48	42 165 301,79	42 165 301,79
		219 202 938,07	219 202 938,07

hors bilan :

COMPTE D'EXPLOITATION ET DE PROFITS ET PERTES

débit			
Frais généraux :			
- Frais de personnel	5 653 796,16		
- Patentes et Impôts divers	68 344,50		
- Autres frais généraux	2 167 213,83		7 889 354,49
Frais financiers			3 134 663,35
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées			753 299,48
Amortissements de l'exercice			195 904,97
Pertes sur exercices antérieurs et diverses			35 556,53
Provision pour impôt sur les sociétés			233 723,00
Bénéfice net de l'exercice			9 637 954,33
			21 880 456,15

passif		Avant répartition	Après répartition
Capital propre et réserves :			
		Avant répartition	Après répartition
Capital	125 000 000,00	125 000 000,00	
Réserve légale	576 008,79	1 057 906,51	
Plus-values à réinvestir	20 626,91	9 176 638,37	125 596 635,70
Report à nouveau		279,69	324,84
Provisions		8 037 048,00	8 037 048,00
Dettes à long et à moyen terme		38 923 750,00	38 923 750,00
Dettes à court terme :			
Sociétés immobilières		66 870,43	
Emprunts à moins d'un an		26 125 381,59	
Créditeurs divers		767 353,05	
Comptes de régularisation Passif		1 292 999,83	
Banques		8 754 665,45	37 007 270,35
Résultats de l'exercice		9 637 954,33	37 007 270,35
		219 202 938,07	219 202 938,07

Engagements de garantie	358 767 881,66	358 767 881,66
Engagements de réinvestir	7 138 817,28	21 267 760,04

crédit

Produits des opérations immobilières	12 557 778,06
Produits des immeubles en exploitation	377 312,14
Commissions de garantie et de gestion	7 408 308,19
Produits financiers et divers	780 970,96
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	751 939,52
Profits sur exercices antérieurs et divers	4 147,28
	21 880 456,15

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS (C.L.E.P.)

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS & COMMERCIAUX (C.L.E.R.C.)

Bien qu'elles n'aient été introduites en France que depuis peu d'années, les opérations de « leasing » ou, selon l'appellation souhaitée par le législateur, de « crédit-bail », ont connu un développement certain.

Permettant aux entreprises de disposer de biens d'équipement productifs sans avoir à consentir un effort de trésorerie ou une augmentation, souvent difficile, des capitaux propres, cette formule de financement a retenu l'attention de nombreuses sociétés d'importance très diverse, exerçant leur activité dans les secteurs les plus variés de l'économie, mais ayant pour trait commun de connaître une expansion rapide.

En ce qui les concerne, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS (C.L.E.P.) et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS & COMMERCIAUX (C.L.E.R.C.) ont, depuis leur création, acquis et placé en location du matériel pour un montant de 190,6 millions de francs dont 102,3 millions de francs pour l'exercice 1966, ce qui représente une progression de 83% par rapport à 1965.

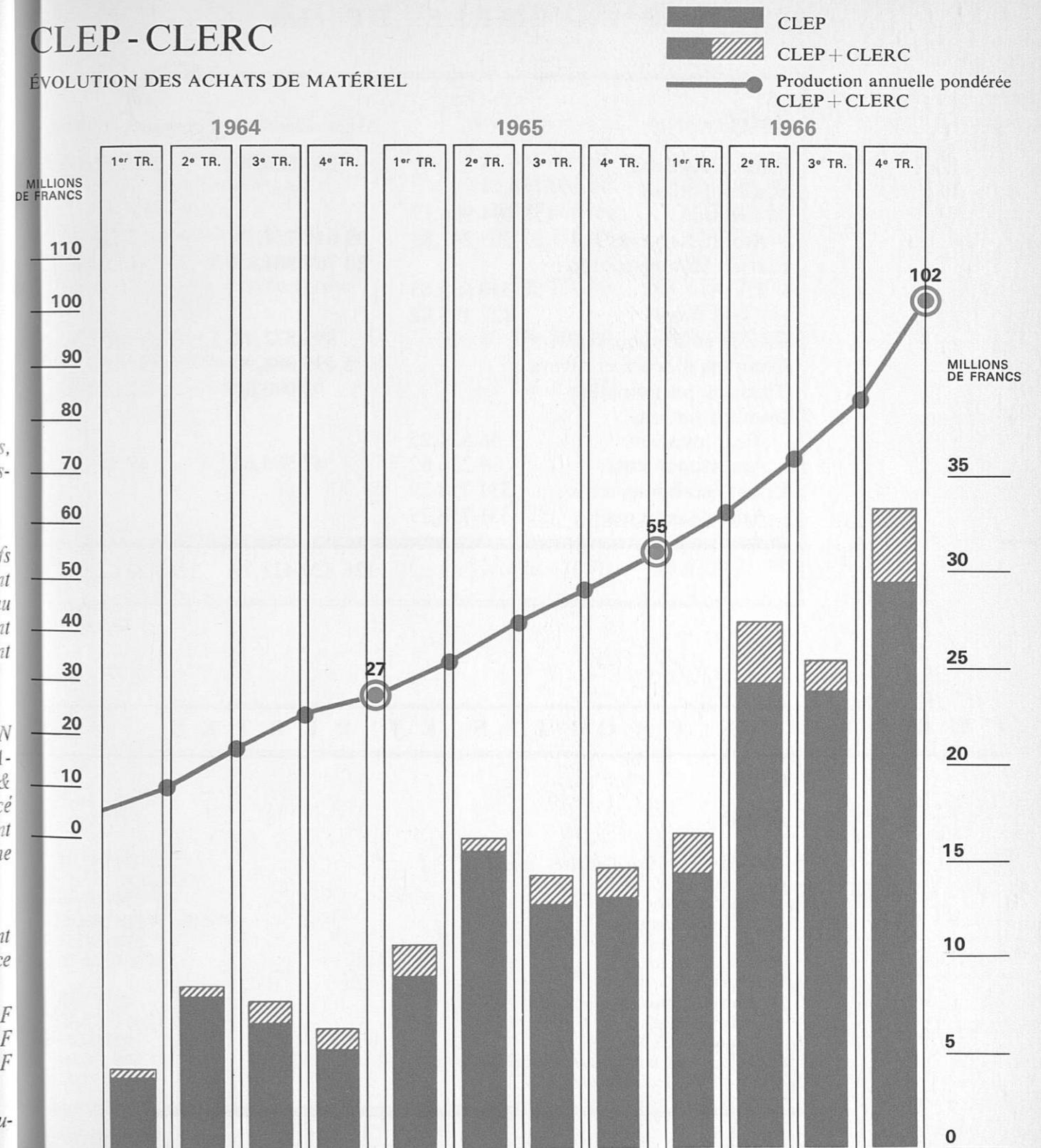
Les résultats cumulés de ces deux sociétés pour l'exercice 1966 s'élèvent à F 2 592 344,42. Compte tenu de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice distribuable s'établit à F 1 296 174,42 réparti de la façon suivante :

– Dividende statutaire	900 000,00 F
– Réserve légale	390 000,00 F
– Report à nouveau	6 174,42 F

Le dividende s'établit à 5 F par action ancienne et 2,50 F par action nouvelle assortis d'avoirs fiscaux respectifs de 2,50 F et 1,25 F.

CLEP - CLERC

ÉVOLUTION DES ACHATS DE MATÉRIEL



BILAN D'ENSEMBLE DE LA C.L.E.P. ET DE LA C.L.E.R.C. AU 31 DECEMBRE 1966

actif		Avant répartition	Après répartition
Effets à recevoir		200 560,00	200 560,00
Matériel donné en location	152 094 996,17		
- Amortissements	53 083 241,88	99 011 754,29	99 011 754,29
Etat et Administration :		20 767 861,45	20 767 861,45
- T.V.A.	20 340 665,63		
- Avoir fiscal	427 195,82		
Clients et débiteurs divers		895 572,42	895 572,42
Comptes d'ordre et divers		5 495 088,99	5 495 088,99
Titres de participation		2 000,00	2 000,00
Immobilisations d'exploitation	56 821,25		
- Amortissements	9 236,62	47 584,63	47 584,63
Frais d'établissements	331 758,29		
- Amortissements	331 758,29		
		126 420 421,78	126 420 421,78

passif	Avant répartition	Après répartition
Banques	14 861 499,21	14 861 499,21
Emprunt à moins d'un an	25 821 055,00	25 821 055,00
Créditeurs divers	1 097 600,66	1 097 600,66
Comptes d'ordre et divers	2 114 316,49	2 114 316,49
Dividendes restant à payer	-	900 000,00
Dettes à long et moyen terme	61 229 776,00	61 229 776,00
Réserve légale	-	390 000,00
Capital	20 000 000,00	20 000 000,00
Report à nouveau	-	6 174,42
Résultat de l'exercice 1966	1 296 174,42	
	126 420 421,78	126 420 421,78

C O M P T E D E P R O F I T S E T P E R T E S

débit	
Taxes sur le chiffre d'affaires	9 079 953,02
Frais généraux :	79 447,30
- Impôts et taxes	1 556 183,60
- Dépenses de personnel	827 992,57
- Autres frais généraux	4 304 346,20
Frais financiers	
Dotations :	47 418,40
- Frais sur augmentation de capital	31 461 775,43
- Amortissements	99 000,00
- Provision financière	1 296 170,00
Provision pour impôts sur les sociétés 50%	1 296 174,42
Bénéfice net de l'exercice	
	50 048 460,94

crédit	
Loyers encaissés	49 906 949,34
Produits financiers	45 588,37
Produits divers	29 086,09
Plus-values de cessions	66 837,14
	50 048 460,94

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Mesdames,
Messieurs,*

Nous avons souvent eu l'occasion de vous indiquer qu'un des éléments essentiels de notre politique était d'assurer un large autofinancement de la croissance de notre Groupe. Cette politique de développement régulier de nos réserves nous paraît la plus conforme aux intérêts bien compris des porteurs de nos titres : l'expérience du passé nous confirme en effet dans l'idée qu'ils trouveront en fin de compte le maximum de profit dans une progression largement autofinancée autorisant de façon périodique la réalisation d'attributions gratuites avantageuses pour eux et, par voie de conséquence, pour les porteurs d'obligations échangeables.

Le maintien du même dividende par action assure alors une croissance régulière des distributions.

Une telle politique créera en outre progressivement les conditions requises pour permettre aux porteurs d'obligations d'échanger leurs titres contre des actions.

Il nous a toutefois paru nécessaire, au vu des résultats de notre exploitation et afin de tenir compte de la hausse des taux de rendement des titres cotés à la Bourse de Paris, de

vous proposer, il y a quelques instants, de porter le dividende de votre Compagnie à 8%, au lieu de 7% les années antérieures.

D'autre part, au cours de l'exercice ont été dégagées d'importantes plus-values à long terme, dont le montant net après impôt — 36 680 734,41 F — a pu être affecté aux réserves.

Nous estimons souhaitable, dans le cadre de la politique que nous évoquions ci-dessus, d'envisager l'incorporation au capital d'un montant du même ordre de grandeur. Nous vous proposons donc de porter le capital social de votre Compagnie de 90 000 000 de F à 120 000 000 de F par incorporation de 30 000 000 de F de réserves, et attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Ces actions gratuites porteraient jouissance du 1^{er} janvier 1967 et seraient donc entièrement assimilées dès leur création aux actions anciennes.

Vos Assemblées du 8 avril 1965, qui s'étaient prononcées sur l'émission d'obligations échangeables réalisée en 1965, avaient préalablement procédé à l'incorporation au capital

de 15 000 000 de F de réserves et à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes. L'ensemble de ces deux attributions aboutit en gros à un doublement en trois ans du dividende par « action ajustée » servi par votre Compagnie : 8 F, au titre de l'exercice en cours, contre 4,20 F brut pour la même « action ajustée » au titre de l'exercice 1964; si l'on tient compte de l'avoir fiscal, le montant total perçu par l'actionnaire sera de 12 F au titre de l'exercice 1967 au lieu de 5,49 F au titre de l'exercice 1964.

En ce qui concerne les obligations échangeables, les Etablissements Tiers-Souscripteurs recevront, à charge pour eux de les tenir à la disposition des échangistes éventuels, les actions gratuites revenant aux 150 000 actions dont ils sont détenteurs. La « valeur d'échange » de l'obligation, qui reflètera cette attribution, sera publiée chaque jour dans deux journaux financiers.



RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale,

approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 90 000 000 de F à 120 000 000 de F par l'incorporation au capital d'une somme de 30 000 000 de F prélevée sur les primes d'émission figurant aux réserves ainsi que sur le Fonds de Prévoyance, et la création corrélative de 300 000 actions de 100 F nominal, n^{os} 900 001 à 1 200 000, entièrement libérées et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action gratuite pour trois actions possédées dans le capital actuel.

Ces actions nouvelles, qui sont soumises à toutes les dispositions des statuts, sont créées jouissance du 1^{er} janvier 1967. En conséquence, dans les répartitions de bénéfices qui pourront être effectuées au titre de l'exercice commencé le 1^{er} janvier 1967 et au titre des exercices ultérieurs, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, ces actions nouvelles recevront le même montant net que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes auxquelles elles seront entièrement assimilées, l'ensemble

des taxes et impôts auxquels elles pourraient être soumises étant réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette distribution d'actions gratuites aux date et conditions qu'il fixera.

Deuxième résolution

En conséquence du vote de la première résolution, l'Assemblée Générale décide que sera rédigé ainsi qu'il suit l'article 7 des Statuts :

ARTICLE 7 :

Le capital social est fixé à la somme de cent vingt millions de francs et divisé en 1 200 000 actions de 100 F chacune, portant les numéros 1 à 1 200 000 et entièrement libérées.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un texte des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de la

COMPAGNIE BANCAIRE

en date du

27 AVRIL 1967

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1966 marque une étape significative dans l'histoire de notre Groupe.

Nos ressources permanentes à long terme y ont connu un développement important. Ce résultat est l'effet combiné :

— des provisions générales et mises en réserves décidées tant par vous-mêmes que par les Assemblées de nos filiales sur les résultats de l'exercice précédent, soit 46 millions de francs. Si vous approuvez nos propositions, ce chiffre sera de 61 millions de francs sur les résultats de l'exercice 1966 ;

— des plus-values réalisées comme suite à l'introduction ou à la cession en Bourse de titres de nos filiales soit, pour l'exercice écoulé, une somme de 37 millions de francs ;

— de l'augmentation de capital de la C.F.E.C., consécutive à la libération totale du capital antérieur, représentant au total un apport de fonds propres de 19 millions de francs ;

— de l'augmentation de capital de la C.L.E.P. pour un montant de 4 millions de francs ;

— enfin, de l'émission d'obligations échangeables de l'Union de Crédit pour le Bâtiment, laquelle a connu un succès comparable à celui de l'opération de même nature réalisée en 1965 par la Compagnie Bancaire et qui, combinée avec l'augmentation de capital réservée aux tiers-souscripteurs, a comporté un apport total d'argent frais de 106 millions de francs.

Si l'on déduit de ces chiffres les opérations internes dues à la participation de la Compagnie Bancaire dans les opérations de ses filiales, c'est un supplément total de 262 millions de francs qui sera venu consolider les fonds propres et les ressources à long terme de notre Groupe entre le 31 décembre 1965 et la présente date.

Ces chiffres donnent la mesure d'une politique à laquelle vous avez bien voulu vous associer avec continuité et qui, comme je vous l'indiquais l'an

dernier, visait à la large consolidation de nos structures financières pour nous mettre en état de faire face dans les meilleures conditions aux besoins de notre développement comme aux aléas de la conjoncture.

Le rapide développement de nos affaires en 1966, particulièrement dans le domaine des crédits immobiliers, confirme le bien fondé d'une telle ligne d'action. De même la sécurité que nous apporte l'ampleur de nos ressources permanentes nous permet de traverser la période de sérieuses difficultés que connaît le marché des logements destinés à la vente en apportant à notre clientèle les concours lui permettant d'y faire face elle-même avec le minimum de dommages.

Nous avons poursuivi, comme les années précédentes, le perfectionnement de nos méthodes de travail et l'amélioration de notre productivité. C'est à l'effort mené à bien, grâce au concours sans défaillance de nos collaborateurs de tous grades, pour maintenir le rythme de croissance de nos frais généraux nettement en dessous de celui de nos affaires que sont dus les résultats très satisfaisants dont fait état le rapport de votre Conseil.

Là aussi la voie choisie apparaît celle de nos meilleures chances d'avenir. Les réformes financières et bancaires de 1965 et 1966, réformes dont nous avons de longue date préconisé la mise en œuvre, ont en effet, comme nous l'avions prévu, donné une forte impulsion à la concurrence dans la plupart de nos domaines d'action. Il convient, du point de vue de l'intérêt général, de s'en féliciter car seule une concurrence active permettra de mettre en œuvre, dans ces divers domaines, les vastes moyens financiers d'origine privée dont le concours est prévu par le V^e Plan et détermine ses chances de réalisation. Du point de vue des intérêts propres de notre Groupe, nous ne devons pas, non plus, le déplorer car c'est après que nous ayons réuni tous les moyens d'y faire face et de maintenir notre croissance dans un marché en développement très rapide, que la concurrence prend toute son ampleur. Il est de fait que, sur la base des chiffres d'affaires réalisés au cours de l'exercice 1966, il était devenu possible de réduire une nouvelle fois nos tarifs de manière à en maintenir la compétitivité sans porter atteinte à la ligne générale de nos résultats et que l'attrait exercé sur le public par notre spécia-

lisation et par la qualité de notre appareil de production doit dès lors nous permettre de poursuivre notre expansion. Les résultats du premier trimestre 1967 ont confirmé largement de telles prévisions malgré les efforts actifs et l'impact publicitaire de la concurrence nouvelle.

Néanmoins, celle-ci devant se développer et certains de nos actionnaires y jouer un rôle important — sans cesser pour autant d'accroître avec nous leur volume d'affaires — il paraissait utile d'organiser une concertation plus constante avec ceux dont les activités n'entrent pas en concurrence avec les nôtres. Le dialogue des uns et des autres ne pouvait qu'y trouver plus d'ampleur et leur rôle respectif dans l'évolution moderne du système bancaire plus d'efficacité. Tel est pour nous le sens des accords conclus en 1966 et auxquels sont associés nos deux plus forts actionnaires : la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Maison Worms. Ils consacrent l'existence d'un groupe d'établissements liés par la communauté de certains de leurs problèmes au sein de la famille des fondateurs de la Compagnie Bancaire, fondateurs dont la cohésion et la coopération ne cessent de s'étendre.

Ainsi, après plusieurs années de progression très rapide dans une zone relativement tempérée, c'est dans les meilleures conditions que notre Groupe aborde le large, c'est-à-dire une zone nouvelle où va régner un climat de compétition généralisée qui sera désormais celui de notre action. Tout a pu être mis en place en temps utile afin de poursuivre sans encombre la route déjà tracée.

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui doit faire suite à la présente réunion vous sera proposée la distribution d'actions gratuites à proportion de 1 nouvelle pour 3 anciennes. Cette proposition est un nouvel exemple de la politique suivie par nous depuis l'origine du Groupe. En combinant l'opération ainsi prévue avec une augmentation du dividende, nous avons également entendu en faire pour vous une manifestation tangible de la confiance avec laquelle nous envisageons les années à venir.

27 avril 1967